

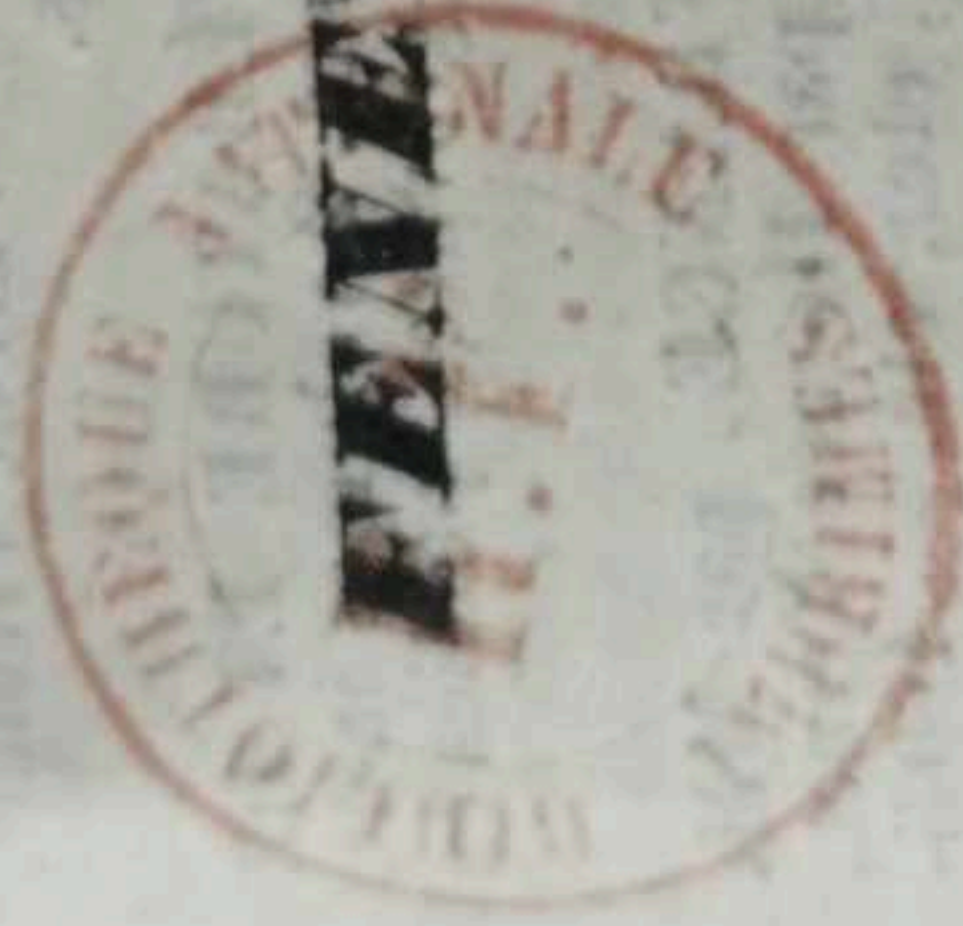
4478

BIOGRAPHIES

DES CANDIDATS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR UN VIEUX MONTAGNARD



F. F. (PIERRE-ANTOINE)

Prix : 10 centimes.

PARIS

A la Librairie Républicaine de Gustave Havard,

24, rue des Mathurins-Saint-Jacques.

1848

Lu 64
Lue 1487

Lue 1480

EN VENTE CHEZ LE MÊME :

ROMANS ILLUSTRÉS à 20 centimes. En vente :
Manon Lescaut. — Elisabeth. — Le Diable Boiteux.
— Werther. — Candide. — Le Voyage sentimental.
— Paul et Virginie. — La Galère de M. de Vivonne,
par Amédée de Bast. — Gil Blas.

LE PANORAMA DE LA LITTÉRATURE ET DE
L'ILLUSTRATION pour 5 francs. 2 volumes in-4°,
800 pages, 1,600 colonnes, 600 gravures, publiés en
50 livraisons à 10 centimes.

HISTOIRE NATIONALE DE FRANCE, par MM.
Roffiac et Rouhier, illustrée par Horace Vernet,
Decamps, Raffet, J.-A. Beaucé, etc., etc. — 160 li-
vraisons à 25 centimes.

Imprimerie Bonaventure et Dacessois, 55, quai des Augustins.

FENET (PIERRE-ANTOINE).

Ne à Cerisiers (Yonne) le 15 février 1799.

Avocat à la Cour d'appel de Paris depuis 1822, sa-
vant modeste, auteur de plusieurs ouvrages justement
estimés et qui ont rendu de grands services à la science
du droit, Fenet, sous des dehors calmes, réservés, qui
respirent la douceur et la bonhomie, porte un cœur
chaud, plein d'énergie, de sentiments généreux, de
dévouement et de désintéressement.

On peut, sans tomber dans une de ces méprises si
communes de nos jours, on peut dire de Fenet que,
depuis vingt-cinq ans, il a servi, de sa personne, de sa
plume et de sa bourse, la cause de la liberté, la cause
du peuple, les principes et les intérêts démocratiques.

Tandis que d'autres mentaient à leurs engagements,
oubliaient leurs convictions, Fenet, honnête homme,
homme de conscience avant tout, marchait droit et
ferme dans sa voie, sourd aux offres du pouvoir, in-
différent à ses menaces, constamment poussé par le
désir d'être utile et de servir la liberté.

Il en a été récompensé par l'estime des bons citoyens,
par d'honorables et persistantes amitiés.

La vie politique de Fenet a commencé en 1820. Au
milieu de la jeunesse des écoles, réunie pour protester
contre une loi d'élection rétrograde, il fut blessé d'un
coup de sabre. Plus tard, on le vit à côté du jeune et

malheureux Allemand, qui lui-même fut frappé d'une telle.

Mais ce fut surtout à partir de 1830 que la vie politique de Fenet grandit et se développa. En 1830, il est des membres actifs, devenus de la Société Aide-toi, le ciel t'aidera... Plus tard, il devient membre du comité.

En juillet 1830, il marche, les armes à la main, à la conquête de cette noble et héroïque Révolution, qu'il a contribué à préparer par ses écrits, et qui devait si vite et si tristement avorter; mais, conséquemment à ses principes, il refusa la décoration spéciale accordée, par la loi du 13 décembre 1830, à ceux qui s'étaient distingués dans les journées de juillet.

Le 6 juin 1832, le sang a coulé à Paris... Une ordonnance royale met la ville en état de siège; aux ordinaux ordinaires, dont l'action est suspendue, sont substitués des conseils de guerre, malgré les art. 38 et 54 de la Charte révisée en 1830.... La Cour royale de Paris refuse la justice, ses formes tutélaires, la garantie du jury aux citoyens qui l'invoquent.... Des hommes courageux délibèrent et signent une consultation pour démanteler l'illégalité de l'état de siège.... Fenet se présente un des premiers.... Honneur à lui, honneur à ceux qui l'ont précédé et suivi.... A quelques jours de là, le 29 juin 1832, un arrêt de la Cour suprême cassait, pour excès de pouvoir, la sentence du conseil de guerre qui condamnait à la peine de mort un jeune Peizère nommé Geoffroy.... L'approbation était universelle, immense..., et le même jour, 29 juin, une ordonnance levait l'état de siège.

Le nom de Fenet se trouve au bas de presque toutes les nombreuses consultations rédigées à l'appui des droits politiques méconnus.

Un des secrets-généraux de l'association républicaine, de la liberté individuelle et de la presse, Fenet groupe autour de lui quelques avocats dévoués comme lui à la cause du peuple, pour défendre gratuitement les accusés politiques et les ouvriers, auxquels on dénie le droit de se réunir, de se concerter sur leurs intérêts communs, de se coaliser; personnellement, il en défend un grand nombre, refusant soigneusement de se faire payer, pour ne pas manquer de causes qui auraient été payées.... Non content de ces défenses toujours gratuites.... Non content de comprendre et d'exercer ainsi la profession d'avocat, il porte des consolations et des secours aux prévenus et à leur famille.

En décembre 1832, des membres de la Société des amis du peuple sont appelés à comparaître devant la Cour d'assises de la Seine, pour avoir pris part, un an auparavant, à des réunions composées de plus de 200 personnes. L'accusation s'appuie sur l'article 291 du Code pénal, et on va décider si, dans un pays prétendu libre, le droit d'association sera maintenu ou aboli.

Fenet, comme chef du jury, prononce un verdict demeuré dans la mémoire de tous:

« Y a-t-il eu association de plus de vingt personnes? — Oui.

« Cette association était-elle périodique? — Oui.

« Elle était autorisée par le Gouvernement? — Non.

« Les prévenus sont-ils coupables? — Non.

« Ainsi, sécrie M. Louis Blanc, dans son Histoire de dix ans, ainsi, le même fait que la Cour des cas-sation avait jugé coupable lors qu'elle avait rejeté le pourvoi des saints-simoniens, le jury venait de le déclarer innocent? Ainsi l'art. 291, confirmé par une magistrature émanant du pouvoir, venait d'être



« Cette concurrence, cependant, pourrait avoir pour
 « résultat le triomphe du candidat ministériel, par la
 « division qu'elle amènerait dans les votes des électeurs
 « indépendants. Si, il y a un an, j'ai ambitionné l'hon-
 « neur de vous représenter, aujourd'hui la crainte de
 « cette division m'impose un tout autre devoir, c'est
 « celui de faire abnégation de tout amour-propre pour
 « assurer la victoire électorale.

« Je viens donc, mes chers concitoyens, vous con-
 « jurer de ne former qu'un seul faisceau et de porter
 « toutes vos voix, comme je porterai la mienne, sur
 « celui des candidats de l'opposition restant en lutte
 « qui vous présentera le plus de garantie pour la dé-
 « fense de nos droits, conquis une seconde fois en 1830,
 « et, depuis lors, encore entièrement méconnus et
 « chaque jour violés. »

Je m'abstendrais de dire la part que Fœnet a prise à
 cette glorieuse révolution de février... la part qu'il
 prend encore à l'établissement de la République... Il
 est difficile de bien parler des faits contemporains...
 et le silence est de bon goût quand tant de vainqueurs
 et de héros se vantent de hauts faits imaginaires...

Fœnet, et c'est par là que je termine, Fœnet a paru dire
 aux électeurs de Joigny que ses titres à leurs suffrages
 étaient : « Un désintéressement absolu, un ferme vol-
 « loir pour le bien et une droiture de cœur à toute
 « épreuve » ; et il a mérité qu'un grand citoyen,
 président du gouvernement provisoire de la Ré-
 publique (Dupont de l'Eure), lui écrivit en 1848 :
 « J'attesterai tout à la fois votre capacité, la pureté de
 « vos opinions politiques et l'indépendance de votre
 « caractère, tout le monde n'a pas de pareils titres à
 « produire, et je féliciterais de tout mon cœur le pays s'il
 « avait un grand nombre de représentants tels que vous. »

VICTOR HUGO

A SES CONCITOYENS.

MES CONCITOYENS,

Je réponds à l'appel des soixante mille électeurs qui m'ont spontanément honoré de leurs suffrages aux élections de la Seine. Je me présente à votre libre choix.

Dans la situation politique telle qu'elle est, on me demande toute ma pensée. La voici :

Deux Républiques sont possibles.

L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colombe, jetera bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat, détruira l'Institut, l'École polytechnique et la Légion-d'Honneur, ajoutera à l'auguste devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*, l'option sinistre : *ou la Mort*; fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit, qui est la fortune de tous, et le travail, qui est le pain de chacun, abolira la propriété, et la famille, promènera des tétes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendre, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, nièra Dieu; remettra en mouvement ces deux machines fatales qui ne vont pas l'une sans l'autre, la planche aux assignats et la bascule de la guillotine; en un mot, fera tout ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et, après l'horrible dans le grand que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux dans le petit.

L'autre sera la sainte communion de tous les Français dès à présent, et de tous les peuples un jour, dans le principe démocratique; fondera une liberté sans usurpations et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité, non de moins dans un convent, mais d'hommes libres; donnera à tous l'enseignement comme le soleil donne la lumière, gratuitement; introduira la clémence dans la loi pénale et la conciliation dans la loi civile; multipliera les chemins de fer, reboisera une partie du territoire, en défrichera une autre, décuplera la valeur du sol; partira de ce principe qu'il faut que tout homme commence par le travail et finisse par la propriété, assurera en conséquence la propriété comme la représentation du travail accompli et le travail comme l'élément de la propriété future; respectera l'héritage, qui n'est autre chose que la main du père tendue aux enfants à travers le mur du tombeau; combinera pacifiquement, pour résoudre le glorieux problème du bien-être universel, les accroissements continus de l'industrie, de la science, de l'art et de la pensée; poursuivra, sans quitter terre pourtant, et sans sortir du possible et du vrai, la réalisation serene de tous les grands rêves des sages; bâtira le pouvoir sur la même base que la liberté, c'est-à-dire sur le droit; subordonnera la force à l'intelligence; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de la barbarie; fera de l'ordre la loi des citoyens et de la paix la loi des nations, vivra et rayonnera, grandira la France, conquerra le monde, sera, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

De ces deux Républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à devouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre.

VICTOR HUGO.

Les Comités des Associations des arts, des lettres, de l'industrie et des ouvriers, réunis en séance générale, au Bazar Bonne-Nouvelle, ont entendu lundi Victor Hugo. Nous réimprimons son discours d'après les journaux.

DISCOURS DE VICTOR HUGO.

Il y a un mois, j'avais cru devoir, par respect pour l'initiative électorale, m'abstenir de toute candidature personnelle; mais en même temps, vous vous le rappelez, j'ai déclaré que, le jour où le danger apparaîtrait sur l'Assemblée nationale, je me présenterais. Le danger s'est montré, je me présente. (On applaudit.)

Il y a un mois, l'un de vous me fit cette question que j'acceptai avec douleur : S'il arrivait que des insensés osassent violer l'Assemblée nationale, que pensez-vous qu'il faudrait faire? — J'acceptai, je le répète, la question avec douleur et je répondis, sans hésiter, sur le champ : Il faudrait se lever tous comme un seul homme, et, — ce furent mes propres paroles, — écraser l'insolence des dictatures sous la souveraineté de la nation. (Bravo!)

Ce que je demandais, il y a un mois, trois cent mille citoyens armés l'ont fait, il y a quinze jours. (Nouveaux applaudissements.)

Avant cet événement qui est un attentat et qui est une catastrophe, s'offrir à la candidature ce n'était qu'un droit, et l'on peut toujours s'abstenir d'un droit. Aujourd'hui, c'est un devoir et l'on n'abdique pas le devoir. Abdiquer le devoir, c'est désertier. Vous le voyez, je ne déserte pas. (Vive adhésion.)

Depuis l'époque dont je vous parle, en quelques semaines, les linéaments confus des questions politiques se sont éclaircis, les événements ont brusquement éclairé d'un jour providentiel l'intérieur de toutes les pensées, et, à l'heure qu'il est, la situation est d'une éclatante simplicité. Il n'y a plus que deux questions : la vie ou la mort. D'un côté, il y a les hommes qui veulent l'ordre, la liberté, la paix, la famille, la propriété, le travail, le crédit, la sécurité commerciale, l'industrie florissante, le bonheur du peuple, la grandeur de la patrie, en un mot, la prospérité de toute composée du bien-être de chacun. De l'autre côté, il y a les hommes qui veulent l'abîme! (Sensation.) Il y a les hommes qui ont pour rêve et pour idéal d'embarquer la France sur une espèce de radeau de la Méduse où l'on se dévorerait en attendant la tempête et la nuit! (Bravo! bravo! Mouvement prolongé.)

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas de ces hommes là, que je n'en serai jamais! (Non! non! nous le savons!) Je lutterai de front jusqu'à mon dernier souffle contre ces mauvais citoyens qui voudraient imposer la guerre à la France par l'émeute et la dictature au peuple par la terreur. Ils me trouveront toujours là, debout, devant eux, comme citoyen à la tribune ou comme soldat dans la rue. (Acclamations.)

Ce que je veux, vous le savez; je l'ai dit, il y a peu de jours; je l'ai dit à mon pays tout entier; je l'ai dit en prenant toutes mes convictions dans mon âme, en essayant d'arracher du cœur de tous les honnêtes gens la parole que chacun pense et que personne n'ose dire. Eh! bien, cette parole, je l'ai dite! Mon choix est fait; vous le connaissez. Je veux une République qui fasse envie à tous les peuples, et non une république qui leur fasse horreur! (Bravos prolongés.) Je veux, moi, et vous aussi vous voulez une République si noble, si pure, si honnête, si fraternelle, si pacifique que toutes les nations soient tentées de l'imiter et de l'adopter. (Bravo!) Je veux une République si sainte et si belle que, lorsqu'on la comparera à toutes les autres formes de gouvernement, elle les fasse évanouir rien que par la comparaison. (Très bien!) Je veux une République telle que toutes les nations en regardant la France ne disent pas seulement : Qu'elle est grande! mais disent encore : Qu'elle est heureuse! (Longs applaudissements.)

Ne vous y trompez pas! et je voudrais que mes paroles dépassassent cette enceinte étroite, et peut-être la dépasseront-elles, — la propagande de la République est toute dans la beauté de son développement régulier, et la propagande de la République c'est sa vie même. Pour que la République s'établisse à jamais en France, il faut qu'elle s'établisse hors de France, et pour qu'elle s'établisse hors de France, il faut qu'elle se fasse accepter par la conscience du genre humain. (Bravo! bravo!)

Vous connaissez maintenant le fond de mon cœur; toute ma pensée, je pourrais la résumer en un seul mot; ce mot, le voici : haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple. (Vive et unanime adhésion.) J'ajoute ceci, et tout ce que j'ai écrit, et tout ce que j'ai fait dans ma vie publique est là pour le prouver, pas une page n'est sortie de ma plume depuis que j'ai l'âge d'homme, pas un mot n'est sorti de ma bouche qui ne soit d'accord avec les paroles que je prononce en ce moment. (Oui! oui! c'est vrai!) Vous le savez tous, vous, mes amis, mes confrères, mes frères, je suis aujourd'hui l'homme que j'étais hier, l'avocat dévoué de cette grande famille populaire qui a souffert trop long temps; le penseur ami des travailleurs, le travailleur ami des peuples; (Bravo!) l'écrivain qui veut pour l'ouvrier, non l'aumône qui dégrade, mais le travail qui honore; (Très bien!) je suis l'homme qui, hier, défendait le peuple au milieu des riches et qui, demain, défendrait, s'il le fallait, les riches au milieu du peuple. (Nouvelle adhésion.) C'est ainsi que je comprends, avec tous les devoirs qu'il contient, ce mot sublime qui m'apparaît écrit par la main de Dieu même au-dessus de toutes les nations, dans la lumière éternelle des cieux, FRATERNITÉ! (Longues acclamations.)

A une question d'un électeur qui souhaitait que Victor Hugo s'expliquât sur la réaction, Victor Hugo a répondu : — Je combattrai toute intrigue de quelque part qu'elle vienne. Je repousse la réaction comme je repousse l'anarchie.

Les Associations réunies ont adopté à l'unanimité Victor Hugo comme leur candidat.

VICTOR

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11

VICTOR HUGO.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11

VICTOR HUGO A SES CONCITOYENS.

Mes Concitoyens,

Je réponds à l'appel de soixante mille électeurs qui m'ont spontanément honoré de leurs suffrages aux élections de la Seine. Je me présente à votre libre choix. Dans la situation politique telle qu'elle est, on me demande toute ma pensée. La voici :

Deux Républiques sont possibles. L'une abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera la statue de Napoléon, et dressera la statue de Marat, détruira l'Institut, l'École polytechnique et la Légion-d'Honneur, ajoutera à Panguste devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*, l'opion sinistre : *ou la Mort* ; fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit, qui est la fortune de tous, et le travail qui est le pain de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon, et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendres, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, nié-
ra Dieu ; remettra en mouvement ces deux machines fatales qui ne vont pas l'une sans l'autre, la planche aux assignats et la bascule de la guillotine ; en un mot, fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment, et, après l'horrible dans le grand que nos pères ont vu, nous montreront le monstrueux dans le petit.

L'autre sera la sainte communion des Français dès à présent, et de tous les peuples un jour dans le principe démocratique ; fondera une liberté sans usurpation et sans violences, une égalité qui admettra la croissance naturelle de chacun, une fraternité, non de moines dans un couvent, mais d'hommes libres ; donnera à tous l'en-
seignement comme le soleil donne la lumière, gratuitement ; introduira la élémence dans la loi pénale et la conciliation dans la loi civile ; multipliera les chemins de fer, reboisera une partie du territoire, en défrichera une autre, décuplera la valeur du sol ; partira de ce principe qu'il faut que tout l'homme commence par le travail et finisse par la propriété, assurera en conséquence la propriété comme la représentation du travail accompli et le travail comme l'élément de la propriété future ; respectera l'héritage, qui n'est autre chose que la main du père tendue aux enfans à travers le mur du tombeau ; combinera publiquement, pour résoudre le glorieux problème du bien-être universel les accroissemens continus de l'industrie, de la science, de l'art et de la pensée, poursuivra, sans quitter terre pourtant, et sans sortir du possible et du vrai, la réalisation seraine de tous les grands rêves des sages ; bâtera le pouvoir sur la même base que la liberté, c'est-à-dire sur le droit ; subordonnera la force à l'intelligence ; dissoudra l'émeute et la guerre, ces deux formes de la barbarie ; fera de l'ordre la loi des citoyens et de la paix la loi des nations, vivra et rayonnera, grandira la France, conquerra le monde, sera, en un mot, le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait.

De ces deux Républiques, celle-ci s'appelle la civilisation, celle-là s'appelle la terreur. Je suis prêt à dévouer ma vie pour établir l'une et empêcher l'autre.

VICTOR HUGO

Les Comités des associations des Arts, des Lettres, de l'Industrie et des Ouvriers réunis en séance générale au bazar Bonne-Nouvelle, ont entendu lundi Victor Hugo. — Nous réimprimons son discours d'après les journaux.

DISCOURS DE VICTOR HUGO.

Il y a un mois, j'avais cru devoir, par respect pour l'initiative électorale, m'abstenir de toute candidature personnelle; mais en même temps, vous vous le rappelez, j'ai déclaré que, le jour où le danger apparaîtrait sur l'Assemblée nationale, je me présenterais. Le danger s'est montré, je me présente. (On applaudit.)

Il y a un mois, l'un de vous me fit cette question que j'acceptai avec douleur: S'il arrivait que des insensés o'ssant violer l'Assemblée nationale, que pensez-vous qu'il faudrait faire? — J'acceptai, je le répète, la question avec douleur et je répondis, sans hésiter, sur le champ: Il faudrait se lever tous comme un seul homme, et, — ce furent mes propres paroles, — écraser l'insolence des dictatures sous la souveraineté de la nation. (Bravo!)

Ce que je demandais, il y a un mois, trois cent mille citoyens armés l'ont fait, il y a quinze jours. (Nouveaux applaudissemens.)

Avant cet événement, qui est un attentat et qui est une catastrophe, s'offrir à la candidature, ce n'était qu'un droit, et l'on peut toujours s'abstenir d'un droit. Aujourd'hui c'est un devoir, et l'on n'abdique pas le devoir. Abdiquer le devoir, c'est désertier. Vous le voyez, je ne déserte pas. (Vive adhésion.)

Depuis l'époque dont je vous parle, en quelques semaines, les linéamens confus des questions politiques se sont éclaircis, les événemens ont brusquement éclairé d'un jour providentiel l'intérieur de toutes les pensées, et, à l'heure qu'il est, la situation est d'une éclatante simplicité. Il n'y a plus que deux questions: la vie ou la mort. D'un côté, il y a les hommes qui veulent l'ordre, la liberté, le travail, le crédit, la sécurité commerciale, l'industrie florissante, le bonheur du peuple, la grandeur de la patrie, en un mot, la prospérité de tous composée du bien-être de chacun. De l'autre côté, il y a les hommes qui veulent l'abîme! (Sensation.) Il y a les hommes qui ont pour rêve et pour idéal d'embarquer la France sur une espèce de radeau de la Méduse, où l'on se dévorerait en attendant la tempête et la nuit! (Bravo! bravo! Mouvement prolongé.)

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne suis pas de ces hommes là, que je n'en serai jamais! (Non! non! nous le savons.) Je lutterai de front jusqu'à mon dernier souffle contre ces mauvais citoyens qui voudraient imposer la guerre à la France par l'émeute et la dictature au peuple par la terreur. Ils me trouveront toujours là, debout, devant eux, comme citoyen à la tribune ou comme soldat dans la rue. (Acclamations.)

Ce que je veux, vous le savez; je l'ai dit, il y a peu de jours; je l'ai dit à mon pays tout entier; je l'ai dit en prenant toutes mes convictions dans mon âme, en essayant d'arracher du cœur de tous les honnêtes gens la parole que chacun pense et que personne n'ose dire. Eh bien! cette parole, je l'ai dite: Mon choix est fait; vous le connaissez: je veux une république qui fasse envie à tous les peuples, et non une république qui leur fasse horreur! (Bravos prolongés.) Je veux, moi, et vous aussi vous voulez une république si noble, si pure, si honnête, si fraternelle, si pacifique, que toutes les nations soient tentées de l'imiter et de l'adopter. (Bravo!) Je veux une république si sainte et si belle, que lorsqu'on la comparera à toutes les autres formes de gouvernement, elle les fasse évanouir rien que par la comparaison. (Très-bien!) Je veux une république telle que toutes les nations en regardant la France ne disent pas seulement: Qu'elle est grande! mais disent encore: Qu'elle est heureuse! (Longs applaudissemens.)

Ne vous y trompez pas, — et je voudrais que mes paroles dépassassent cette enceinte, et peut-être la dépasseront-elles, — la propagande de la république est toute dans la beauté de son développement régulier, et la propagande de la république, c'est sa vie même. Pour que la république s'établisse à jamais en France, il faut qu'elle s'établisse hors de France, et, pour qu'elle s'établisse hors de France, il faut qu'elle se fasse accepter par la conscience du genre humain. (Bravo! bravo!)

Vous connaissez maintenant le fond de mon cœur. Toute ma pensée, je pourrais la résumer en un seul mot; ce mot, le voici: haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple. (Vive et unanime adhésion.) J'ajoute ceci, — et tout ce que j'ai écrit et tout ce que j'ai fait dans ma vie publique est là pour le prouver, — pas une page n'est sortie de ma plume, depuis que j'ai l'âge d'homme, pas un mot n'est sorti de ma bouche qui ne soit d'accord avec les paroles que je prononce en ce moment. (Oui! oui! c'est vrai!) Vous le savez tous, vous, mes amis, mes confrères, mes frères, je suis aujourd'hui l'homme que j'étais hier, l'avocat dévoué de cette grande famille populaire qui a souffert trop longtemps; le penseur ami des travailleurs, le travailleur ami des penseurs (Bravo!); l'écrivain qui veut pour l'ouvrier, non l'aumône qui dégrade, mais le travail qui honore (Très-bien!); je suis l'homme qui, hier, défendait le peuple au milieu des riches, et qui, demain, défendrait, s'il le fallait, les riches au milieu du peuple. (Nouvelle adhésion.) C'est ainsi que je comprends, avec tous les devoirs qu'il contient, ce mot sublime qui m'apparaît écrit par la main de Dieu même au-dessus de toutes les nations, dans la lumière éternelle des cieux, FRATERNITÉ! (Longues acclamations.)

A une question d'un électeur qui souhaitait que Victor s'expliquât sur la réaction, Victor Hugo a répondu: « Je combattrai toute intrigue, de quelque part qu'elle vienne. Je repousse la réaction comme je repousse l'anarchie. »

Les Associations réunies ont adopté à l'unanimité Victor Hugo pour leur candidat.

ÉLECTIONS.

Aux Citoyens Electeurs.

Je demande vos suffrages pour être élu Représentant du Peuple.

La *Constitution populaire, politique et sociale* que j'ai publiée le 15 mai dernier (1), suivie de Projets de lois organiques sur les Banques, sur l'Association du Travail et du Capital, et sur le Mariage, est le titre positif de ma candidature.

OLINDE RODRIGUES.

(1) Chez Napoléon Chaix et Ce, 8, rue Bergère.

1848

64
1880



LIBÉRES

ÉMISES

Par le Citoyen **UBAUDI**,

CANDIDAT A LA REPRÉSENTATION NATIONALE,

dans le but de l'organisation sociale d'après les principes d'ancien républicain, dans l'intérêt bien entendu de la grande famille française, qu'il faut instruire, moraliser et rendre aussi heureuse que possible par le travail bien dirigé et suffisamment rétribué, par l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, par la suppression des monopoliseurs, par une éducation gratuite large et sérieuse, appliquée à tous, sans distinction de position pécuniaire, par la liberté d'action et de conscience, par la fraternité pratique, par l'égalité relative, c'est-à-dire celle possible sans atteinte aux droits que chacun tient de la nature et de sa position particulière.

Moyens proposés pour y parvenir.

PREMIER MOYEN. — Détruire les abus, supprimer les fonctions inutiles, ne pas souffrir le cumul, réduire les gros appointements, augmenter sensiblement ceux qui sont trop faibles, augmenter la solde du soldat, favoriser le travail par tous les moyens possibles, par des ateliers nationaux bien dirigés d'où sortiraient des travaux utiles, ouvrir des larges crédits au commerce et à l'agriculture, encourager les arts et les artistes, maintenir la paix par tous les procédés honorables possibles, *pourchasser sans pitié* les accapareurs et les monopoliseurs, supprimer les privilèges de toute nature ;

1848

permettre l'exercice de toutes les professions à toutes les personnes reconnues morales et capables, et sans porter atteinte au vote universel, décider que chaque électeur devra au moins écrire son vote lui-même; le temps où cela sera possible n'est pas éloigné, si l'éducation est donnée gratuitement également à tous les Français.

DEUXIÈME MOYEN. — Adopter tous les enfants depuis l'âge de 3 à 4 ans jusqu'à 18, qu'ils soient fils d'ouvrier ou de parents aisés ou riches, les confondre dans les mêmes classes, leurs donner la même éducation, dans des écoles primaires préparatoires, et ensuite dans les collèges où ils compléteront leurs études, en ayant soin de diriger chaque élève vers sa vocation la plus prononcée; on formerait ainsi des hommes aptes à toutes les professions, et il n'y pourrait résulter qu'un grand bien pour eux et pour la société.

TROISIÈME MOYEN. — Exercer une salulaire surveillance sur tous les arts et métiers, veiller à ce que le chef n'abuse jamais de sa supériorité pour contraindre l'ouvrier à un travail mal rétribué et en dehors de ses forces; veiller aussi que l'ouvrier ne se montre pas exigeant selon les circonstances, enfin en faisant la part de chacun et de tous, laisser d'après le principe de socialisme, le maître et l'ouvrier ou l'inventeur et le producteur débattre leurs intérêts; car, après tout, c'est un contrat de bon accord basé sur des lois justes et sages.

QUATRIÈME MOYEN. — Etablir dans chaque corporation une caisse de secours où chaque homme et femme travaillant devra verser chaque semaine ou chaque mois une portion déterminée de son salaire, et trouver

ainsi une ressource pour les vieux jours et surtout pour les maladies.

CINQUIÈME MOYEN. — Rétablir la liberté du travail dans les prisons, mais fixer à 2 francs par journée de 9 heures le salaire des prisonniers, quelque état qu'il exerce ; décider que cette somme divisée en quatre portions ; la 1^{re} pour le prisonnier, laquelle sera délivrée journallement ou par semaine ; la 2^e pour le même, mais mise en réserve pour ne lui être donnée qu'à sa sortie ; la 3^e pour l'amélioration de tous les détenus en général ; la 4^e pour la caisse de réserve ; car, après tout, privé de travail, le prisonnier qui n'est qu'en prévention et peut sortir lavé de l'imputation à raison de laquelle il a été incarcéré, privé de travail, le prisonnier qui n'a commis qu'une faute légère, qui est laborieux et repentant, c'est le démoraliser, c'est aggraver sa peine, c'est faire supporter une partie de ses maux à sa famille, qu'il ne peut aider et dont parfois il est l'unique soutien ; que si après l'expiration de sa peine, il rentre dans la société avec un petit pécule sans avoir perdu l'habitude du travail, il ne sera pas tenté de retomber dans le vice ; et que si, au contraire, il entre dans la société, démoralisé et privé de tout, il pourra, et cela s'est vu malheureusement trop souvent, se perdre pour toujours ; des lectures de livres moraux propres à le ramener au bien devraient même leur être faite soir et matin ou pendant les heures de repas.

SIXIÈME MOYEN. — Enfin favoriser le libre échange et le commerce entre le producteur et le consommateur, afin que tout ce qui est dans le commerce depuis l'objet de première nécessité jusqu'à l'objet le plus somptueux, soit livré au meilleur marché possible, ce

qui n'aura jamais lieu tant qu'il y aura un certain nombre d'intermédiaires, comme commissionnaires, marchands en gros, monopoliseurs et accapareurs. Ne sait-on pas, en effet, qu'une pièce de vin partie du Maconnais ou du Bordelais, vendue par le vigneron moyennant 40 ou 50 francs, coûte à Paris de 80 à 90 francs, parce que toutes les mains par lesquelles il a passé ont successivement retiré un gros bénéfice, que le consommateur est obligé de payer. N'a-t-on pas vu des misérables qui, ne possédant que de l'or, et pas d'âme, aller exploiter les fabricants, en épiant leurs moments de gêne, leurs échéances, pour leur acheter à vil prix, mais au comptant, le produit de leur labeur de jour et de nuit, pour le revendre ensuite avec des bénéfices énormes; il faudra aussi faciliter les arrivages des marchands de denrées que la France ne produit pas, ou n'a pas en quantité suffisante; il ne faut pour cela que réduire les droits d'importation, les droits de navigation, d'attache, d'amarrage et de séjour dans les ports; car, qu'on le sache bien, en finance 2 et 2 ne sont pas 4, preuve lorsque le papier moyen se débitait à 75 c., on en usait deux feuilles, soit 1 fr. 50 c., quand on en a élevé le prix à 1 fr. 25 c., on n'en a plus usé qu'une: il y a donc une perte de 25 c. pour l'État.

On ne se dissimule pas combien toutes ces réformes rencontreront de difficultés dans la pratique au commencement d'une république naissante, qui n'est peut-être pas suffisamment comprise par les uns et mal traités par les ennemis communs, les égoïstes; mais il faut faire le bien des gens malgré eux.

L'homme qui se sent les capacités, le courage et la force pour faire triompher ces maximes, aura pour lui sa conscience, Dieu pour témoin de ses actions, en attendant les louanges et la reconnaissance qui succéderont aux premières plaintes et aux premières récriminations.

La République a toujours été le rêve éblouissant de l'homme généreux et vertueux, elle doit être sage et modérée lorsqu'elle est enracinée, mais dans son début et jusque-là, elle doit être pratiquée avec fermeté sans tatonnement et même vigoureusement; sans cela son sort est comprimé et l'anarchie, sa plus cruelle ennemie, la poussera dans l'abîme et s'implantera dessus pour l'empêcher de se relever.

La morale prêche d'exemple l'éducation qui fera les hommes; la fraternité, la liberté pour tous, l'égalité dans les conditions de chacun compléteront l'œuvre, et c'est alors que les Français jouiront du bonheur qui leur a toujours été ravi.

Il faut un remède immédiate à notre situation; les secours accordés depuis trois mois ont abouti seulement à l'alimentation matérielle et non au bien-être moral, j'en trouve la preuve dans beaucoup d'hommes, anciens ouvriers honnêtes et laborieux, qui ont contracté dans le contact des travaux de terrassement, des habitudes de nonchalance, que si cet état de chose durait encore trois mois, on perdrait l'usage du travail régulier, source certaine du bien-être, c'est le voisinage des hommes vicieux qui corromp tout ce qui l'approche, c'est l'insinuation jésuitique des faux patriotés, c'est enfin l'ennemi du bien que par un langage meilleur et corrompé, présente sous un aspect idéal

résistance à tous les principes d'ordre et de travail. Lorsque l'homme sera appelé à remplir son temps au labeur, il sentira de suite le changement qui s'opérera dans tout son être.

Quel est le motif des perplexités incessantes de la classe laborieuse ? la crainte de mal vivre en travaillant et du chômage ; quel remède apporter à ces maux, l'association complète de tous ceux qui participent à la confection industrielle fondée sur les principes de la justice et de la fraternité. On dira, comment est-il possible d'associer un grand nombre de travailleurs répartis sur tous les points de la France ?

Par les moyens d'organisation applicables à chaque corporation, tout établissement prospérera en annulant la concurrence ; le numéraire n'est pas la première nécessité ; car nous possédons toutes les premières matières nécessaires à toutes productions, de quelle nature qu'elle se présente. On l'a dit, et je le prouve, le capital par lui-même est sans valeur où s'éteint, s'il n'est secondé par le travail ; et au surplus qu'a-t-on besoin de capitalistes en grande partie mu par l'égoïsme, l'État lui-même, on en est persuadé, interviendra pour soutenir l'accord d'une union fraternelle ; judicieusement parlant, le Gouvernement républicain sera le moteur et l'organisateur de toutes les réformes qui assureront le bonheur de l'humanité.

La République trouvera un intérêt direct au soutien du socialisme, pour le point de vue de moralité, qui en sera le fondement et pour l'union, les lumières et le bonheur qu'en d'écoulera.

En me présentant à vous, muni de mes pensées sur l'organisation que, depuis 16 ans, je projette, je ne

veux la ruine de personne, j'espère au contraire qu'on pourra régler toutes les destinées des possesseurs actuels et de ceux qui ne possèdent point encore. Je ne prétends pas mettre au dépourvu ceux qui,

légitimement, possèdent les facultés de l'exploitation de l'industrie par leurs propres deniers, mais considérant que l'industrie est le produit du travail, et non la transmission d'un patrimoine.

Leurs intellectualités et leurs ressources pourront être appliquées aux besoins de la grande famille, sous les garanties de l'association et l'union des ouvriers; les hommes qui s'isolent de la grande famille seront, on l'espère, peu nombreux et qui est plus dans l'impuissance de balancer notre union, qui fera notre force productive.

L'association donnant aux affaires une direction unitaire pourra apporter à la production toute cette perfection qui établira sa suprématie sur les mêmes produits de l'étranger, et nous pourrons, grâce à la loyauté de nos transactions, soutenir très-avantageusement leur concurrence.

Je viens solliciter vos suffrages, j'espère les réunir, posséder vos sympathies : je connais vos besoins, vos souffrances, je les ai partagés; je veux y mettre un terme.

Enfant de la République, je fus toujours républicain. Aussi, n'ai-je pas de fortune; mais resté incorruptible : tout ceux qui me connaissent m'estiment.

Soldat, j'ai fait mon devoir; je fus compagnon d'armes de Mina et Riego. L'Espagne me vit combattre pour la sainte cause des peuples en 1821 et 1822.

Depuis cette époque de désastres pour la liberté, je

me fis sculpteur et je n'ai pas discontinué le travail de mon art. Voilà ma profession de foi, travailleur, je défendrai vos droits; ma mission accomplie, je retournerai dans mon atelier, reprendrai l'ébauchoir et alors, encore inspiré de l'amour du bien que j'aurai pratiqué de celui du beau; essence vitale de l'artiste, je produirai quelques œuvres qui seront utiles à notre belle et généreuse jeunesse, qui s'aura bien, à son tour, immortaliser notre République. Ma devise est:

UNITÉ, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Pierre UBAUDI,

Sculpteur, 16, rue Ménilmontant.

Ancien membre des Sociétés des *Droits de l'Homme*,
des *Familles* et des *Saisons*.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE CITOYEN F. V. RASPAIL.

Prix : 10 Centimes.



CITOYENS,

Je vais vous parler d'un grand homme, d'un sage dont le nom est comme un baume précieux qui se répand dans l'âme, la réjouit, attendrit le cœur, l'exaspère contre le vice et le remplit d'admiration pour la vertu. Oui, quoiqu'on en dise, on aime encore, malgré notre fausse société, à reposer son imagination sur la vertu ; tout homme de bien se complait encore à promener sa pensée, à l'arrêter sur une belle et pure conduite, surtout lorsqu'elle est jointe au génie, parce que l'exemple du bien porte au bien, et que la vertu réchauffe le cœur, l'épanouit, le rend fort, courageux, et nous dispose aux grandes et nobles choses : à la liberté qui enfante le génie, éclaire la raison et détruit les préjugés ; à l'égalité qui porte à la vertu, la rend facile et engendre la douce fraternité. Alors on voit l'avenir avec moins d'inquiétude ; alors on espère, on prend patience, et la vie est moins dure, parce qu'on en attend la régénération, l'enno-blissement ; parce que tout est possible à la vertu, au génie et à la ferme volonté.

Hé bien, citoyens ! la vertu, le génie et la ferme volonté sont personnifiés dans celui dont j'entreprends d'analyser l'histoire : c'est François-Vincent Raspail.

Ce digne et généreux défenseur des doctrines vraiment républicaines, né à Carpentras, département de Vaucluse, le 29 janvier 1794, s'est vu et se voit encore en butte aux calomnies et à l'injustice les plus criantes. Au reste, ne nous

en étonnés pas, c'est le sort de tous les hommes véritablement grands, de tous les sincères amis du juste, du vrai et du beau.

C'est un ambitieux, disent les bourgeois et les réactionnaires de tous les noms, de toutes les nuances; et cela, ils le disent en sait pourquoi. Raspail a beaucoup écrit, et il a écrit spirituellement, noblement, d'utiles et profonds ouvrages; pourquoi n'a-t-il donc pas amassé de grands biens, une fortune colossale comme les Thiers et les Alexandre Dumas? Est-ce pour avoir fait bonne chère, donné des solées, des bals, des diners, et avoir entretenu plusieurs coquettes à la fois? Non, non, citoyens, ceux qui se conduisent de la sorte sont chéris des rois, des grands et des aristocrates, parce qu'ils corrompent le peuple et l'entretiennent dans de faux principes par des livres immoraux et mensongers. Raspail les a toujours poursuivis et dévoilés par sa plume, et accablés par son mépris. C'est ainsi que la vertu tranche avec le vice et en est toujours ennemie. C'est le paon qui arrache ses plumes plutôt que de garder la moindre souillure, la moindre trace d'un contact impur. Et voilà ce qui m'explique l'antipathie que certains démocrates manifestent pour lui.

Quant à la haine des médecins, tout le monde en sait la cause; il nous a appris, dans son *Annuaire de la Santé*, à nous passer de leurs ventouses, de leurs vésicatoires, de leurs saignées et de mille autres opérations douloureuses et coûteuses qui donnent plutôt la mort qu'elles ne prolongent la vie. Voilà ce qui le rend si coupable aux yeux de nos célèbres docteurs. Comment s'est-il donc illustré? comment a-t-il acquis un si grand nom? car la biographie des contemporains, parlant du citoyen Raspail, disait: *les Allemands, qui font grand cas de ses découvertes, s'obstinent, dans leurs correspondances, à lui donner des titres qu'il ne possède pas et qu'il ne possèdera probablement jamais.* Voilà ce qu'on écrivait s'est rendu cher au peuple, respectable aux savants et recommandable à tous les gens de bien qui ont le bonheur de le connaître directement ou par ses écrits, lisez la même biographie dont voici un passage: *Ce ne sont pas les beaux instruments d'optique, de riches collections d'histoire naturelle, de grandes bibliothèques qui ont fait découvrir à M. Raspail ce que tant d'autres n'avaient point aperçu; une mauvaise loupe montée de quelques gouttes de lactifs, des pots de terre placés devant une*

fenêtre en guise de serres chaudes, le terrain des carrières de Mont-rouge pour jardin botanique, et, à l'heure de ses repas, un morceau de pain en face d'un verre d'eau, voilà quelles étaient ses ressources.

Qu'on mette en regard une page de la vie privée des écrivains que le pouvoir a dotés et que la bourgeoisie fête et préconise tant, et l'on jugera du mérite et de la vertu ! Mais il y aurait trop de quoi rougir !.....

Et maintenant, dites, si vous voulez, que c'est un intempérant, et répétez qu'il flatte le peuple pour arriver au pouvoir ; mais nous allons vous montrer qu'un tel langage serait le comble de la stupidité ou de la mauvaise foi ; et si c'est par mauvaise foi, il n'y aura qu'un être méprisable et aux intentions perfides qui puisse agir de la sorte : l'homme de cœur avoue franchement son opinion, la défend par des raisons et ne calomnie point son adversaire.

En effet, citoyens, qui a le plus sacrifié que Raspail à la sainte cause des exploités, des déshérités ! Quelle conduite a été plus pure ! quelle persévérance plus soutenue ! On voit, dans la biographie précitée, que ses parents étaient pauvres mais considérés ; que sa jeunesse ne se passa point dans la mollesse et les superfluités ; qu'il fut instruit par un savant prêtre républicain (l'abbé Eysseric) ; qu'on le vit toujours studieux et ennemi de la routine, des grandeurs et du pouvoir d'un seul ; oui, ennemi du pouvoir d'un seul ! Et n'est-ce pas là le caractère du vrai républicain ? Que faut-il donc de plus pour mériter les suffrages du peuple et dévoiler la calomnie ? Qu'à de telles conditions il soit ou qu'on le dise ambitieux, j'en conviens ; mais alors ce sera l'ambition d'un juste, d'un incorruptible ami de l'humanité, qui fait le bien bon gré malgré ; ce sera une noble et sainte ambition qui s'indigne de la conduite du pouvoir, une ambition qui lui fit braver toutes les persécutions et refuser les places les plus lucratives et les plus brillantes, parce qu'on voulait ralentir son zèle démocratique ou du moins en paralyser les salutaires effets.

On connaissait son amour pour la science, et le monde savant admirait déjà ses grands travaux, ses belles et utiles découvertes, ses intéressantes et laborieuses recherches scientifiques, dans lesquelles on le voit toujours indépendant et où brille son intelligence ; on voyait tant de belles et rares qualités et on voulait les absorber en leur donnant un vaste champ, en les entourant d'objets d'art, en les plongeant,

pour ainsi dire dans la science, pensant qu'alors, ces nobles facultés ayant de quoi s'exercer pleinement, il oublierait bientôt les rangs d'où il serait sorti, dès qu'il n'entendrait plus l'enfant pleurer de faim, la mère se désoler, le père demander du travail ou la mort ! D'ailleurs, on espérait, sans doute, le rendre sourd par de gros appointements et de fortes subventions. Ils se trompaient, les lâches !

Raspail aime la science non-seulement pour elle-même, mais surtout parce qu'elle peut procurer de grands avantages aux hommes. Voilà pourquoi il a travaillé sans relâche à détruire l'erreur et à répandre la lumière; et voilà à quoi il a sacrifié repos, fortune, plaisir, bien-être !

En voici d'éclatants témoignages consignés dans la même biographie, imprimée en 1832 : Raspail prit part à la Révolution de 1830, et il redemanda sa place dans l'Université, désirant cependant ne l'obtenir qu'au concours. On lui offrit d'autres emplois; on voulut créer exprès pour lui une place de conservateur général des collections du Muséum; mais il posa ses conditions, et comme elles ne convinrent pas à l'ambitieux, au vain mais savant Curvier, alors grand maître de l'Université, Raspail se retira.

En octobre 1830, mécontent de la marche suivie par le ministère, et désespérant, pour l'instant, de la chose publique, Raspail écrivit une lettre d'adieu aux places, et depuis rien n'a pu le faire consentir à accepter ce qui lui fut offert. Une lettre de lui, insérée dans le journal la Tribune, au sujet des troubles arrivés à St-Germain-l'Auxerrois, en février 1831, fut dénoncée aux tribunaux par le ministère public. Condamné à quelques mois de prison pour cet écrit, Raspail subit plus tard une seconde condamnation.

Depuis cette époque, les journaux ont souvent retenti des justes plaintes de ses amis sur les rigueurs dont il est devenu l'objet. Renfermé d'abord à Ste-Pélagie, puis conduit à la maison d'arrêt de Versailles, et marchant, les fers aux mains, à la tête d'une chaîne de soldats destinés aux compagnies de discipline; c'est là, dans un cabanon, qu'il achèvera son dernier traité d'agriculture, dont le premier avait été commencé à Ste-Pélagie. Voilà, citoyens, Crémieux (ce dernier a été un des défenseurs des ministres de Charles X), et autres juste-milieu ont traité et traitent encore l'homme vertueux qui éclaira ses frères exploités, et enrichit la science.

Raspail, ajoute le même biographe, est un des apôtres le plus fougueux, et, il faut le dire, le plus éloquent des doctrines républicaines. S'il n'eût été, comme tous ceux qui se jouent

de perdre, que républicain pour obtenir une place, ne peut d'aut Vincentes aurait un ministre capable de régner, et Raspail serait à l'un des premiers postes de l'état. Mais son républicanisme veut donner du travail et de l'industrie à tout le monde. D'autres pensent comme Mathieu, qu'il n'y a pas de place au banquet de la vie pour ceux qui ne produisent rien; et qu'ainsi, tant pis pour eux s'ils n'ont pas de patrie.

Cependant la terre est grande et généralement mal cultivée par le nombre d'hommes qui s'y épuisent de fatigue et n'abondent pas à tout; il serait donc possible d'en mieux répartir le travail et d'en augmenter les produits. Des millions d'êtres humains manquent des vêtements nécessaires à dessein d'ouvrage; la misère et la faim les font mourir jeunes, et cependant notre belle terre de France produit plus de blé qu'il n'en faudrait pour que chacun en eût suffisamment. Aussi, Raspail regarde-t-il comme un crime de ne point changer cet état de chose qui fait que quelques-uns possèdent tout et ont seuls les moyens de consommer, quoiqu'ils ne produisent rien, qu'ils ne fassent rien.... Voilà ce qui se fait crier injustice, perfidie, trahison.... Pensez-vous qu'il soit coupable!....

Il sait que le mot République veut dire *gouvernement des tous par tous et pour tous*, et il voit que la misse des citoyens continue à manquer de travail et par conséquent de pain; tandis que quelques-uns continuent aussi leurs superfluités; par exemple, M. A. Marrast, président actuel de notre chambre, *modérément républicaine*, et comme dit le journal la *Vraie République*, du 14 août: *Il appartenait à M. Marrast d'inaugurer ce retour vers le plaisir qui console, vers le luxe qui enrichit.* Et l'on peut ajouter avec Rousseau: le luxe qui corrompt; qui débauche lorsqu'il n'est pas accessible à tous. Raspail voit toutes ces contradictions, et il croit, comme L'rébillon; qu'on doit rougir de la duplicité! Mais que dirait-il s'il apprenait, du fond de sa prison, que les *jours de juin* et leurs résultats, sans compter 8 millions par an pour les dépenses et la surveillance des déportés, s'il apprenait, dis-je, que les *jours de juin* ont coûté 76 millions, et que cette somme aurait pu occuper les 100 mille ouvriers des chantiers de Paris, qui furent jetés sur le pavé sans aucun moyen d'existence; que cette somme les aurait fait travailler pendant 380 journées à 2 francs par jour, dit le journal précité. Les 76 millions se sont dépensés; des centaines de maisons ont été renversées ou fortement endommagées; les ouvriers

ont péri et périssent encore de misère; les pères, les fils et les frères se sont entr'égorés, leurs compagnes ont été mutilées, foulées aux pieds et quelques-unes percées de balles à Paris, convert de deuil, garde le silence comme un moribond qui doute de son existence.....

O vous! qui avez le bonheur de l'entretenir, quoiqu'il soit sous les verroux, cachez-lui ces horreurs, car l'ami du peuple en mourrait de douleur, comme Loustalot qui mourut en apprenant le massacre des Républicains de Nancy par les Royalistes en 1790. Néanmoins ce dernier, jeune et belle fleur, l'honneur de la démocratie, mourut libre et entouré de ses amis; mais si Raspail mourait, il n'aurait pour recueillir ses derniers adieux que les ombres des milliers de captifs disparus sans bruit au milieu de ces donjons affreux, et sa mort attristerait ses infortunés et généreux collègues, Cachez-lui donc ces horreurs! car il croirait plus que jamais à l'injustice, à la trahison! et sa douleur serait plus grande,

Et maintenant, vent-on avoir une idée de son caractère d'indépendance et de la franchise de son langage qui est toujours conséquent avec ses nobles principes; hé bien! quand il sollicitait, voici à peu près dans quels termes il le faisait: *Roi citoyen, j'ai écrit à vos Ministres et il ne me répondent pas; quand la Patrie faisait un appel à notre dévouement, nous ne faisons pas tant attendre la réponse. N'est-ce pas là le caractère de l'homme vraiment libre, de l'homme fortement pénétré de son droit et de la justesse de sa cause? Bien qu'il sollicite et qu'il s'adresse au pouvoir suprême, comme il a à s'en plaindre, il ne déguise point sa pensée, et bien loin d'aucune flatterie, c'est par un reproche qu'il rappelle sa demande.*

Cependant, malgré la franchise tant soit peu acerbe de cette lettre, telle est l'importance qu'on attachait à l'entrée de cet ami du peuple dans les rangs des Guizotins et des Thiers, que dès le lendemain il recevait une lettre et du roi et du ministre. On l'a nommé membre de la Légion d'Honneur; on lui a offert une belle place et un superbe dédommagement, il a tout refusé. Voyez qu'il ne tergiversa l'ami du peuple.

En 1835, dans la séance du 22 mai, à la suite de la discussion où la Chambre des Députés autorisa celle des Pairs à poursuivre Audry de Puyraveau comme signataire de la lettre des défenseurs aux accusés d'Avril, certaines manifestations entre les députés de l'opposition et leurs adversaires.

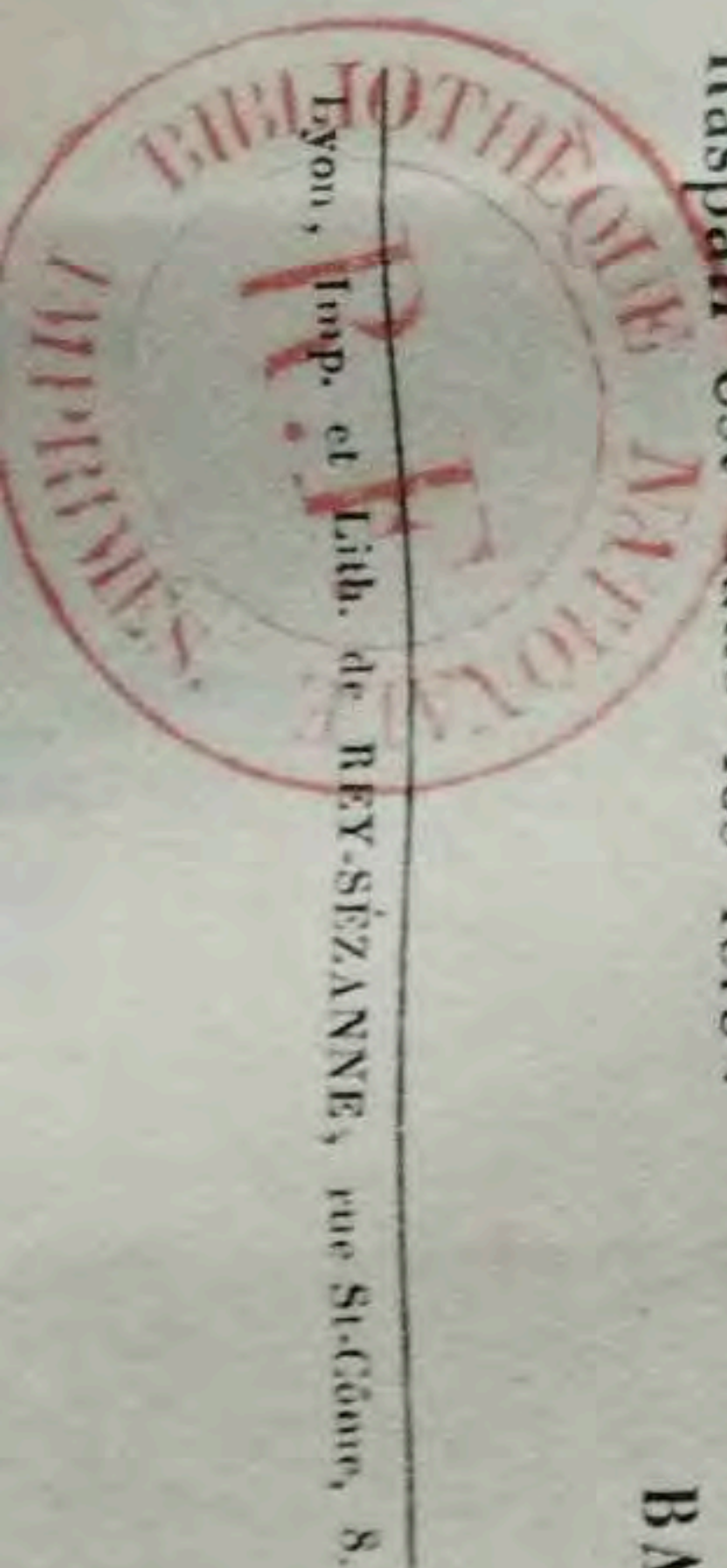
Le président ordonna l'évacuation de la tribune des journalistes accusés de ces manifestations. Le *Réformateur* (dit Louis Blanc, dans l'histoire de Dix Ans), feuille républicaine, dirigée par Raspail, rendit compte de cette altercation dans un article qui respirait la plus violente indignation, et qui signalait comme agresseurs certains membres de la majorité.

Le journal fut incriminé, et Raspail en présenta la défense. Là il commença à donner à ces pairs de Charles X, comme il donnera bientôt aux juges institués par Louis Philippe, un échantillon de son talent oratoire. Mais, quelques jours plus tard, lors de la mise en accusation des défenseurs des accusés d'avril, au sujet de la fameuse lettre de protestation contre le refus de la Cour des Pairs qui interdit aux accusés le choix de leurs défenseurs, Raspail y parut et comme signataire de la lettre et comme défenseur du journal le *Réformateur*, qu'il a déjà si bien défendu.

C'est là, en présence de ces Pairs carlistes et philippistes, qu'il faut l'entendre passer en revue, et la conduite des ministres, et celle du préfet de police, et celle des geôliers à l'égard des détenus politiques; c'est là que la vérité méconnue se manifesta tout entière; c'est là qu'il faut voir le savant, sage et éloquent défenseur de la sainte justice outragée, violée! Il semble que ces hommes éhontés se trouvaient atterrés en présence d'une telle franchise, jointe à tant de savoir, d'éloquence et de génie. Il a bien fallu qu'ils fussent le crime incarné pour ne pas s'avouer vaincus.

Maintenant, citoyens, réfléchissez, jugez s'il est digne de nos suffrages, de notre confiance, de notre amour! Sans doute, vous en êtes tous convaincus; mais tous les démocrates ne le connaissent peut-être pas si bien: dites-leur dans toutes les occasions, répétez à vos amis, à vos connaissances, qu'il fut toujours le défenseur par excellence des doctrines vraiment républicaines dont il est en ce moment le martyr. Dites-leur: deux mois après la Révolution de Juillet, un pouvoir parjure sort de la route du progrès pour entrer dans celle de l'arbitraire et du machiavélisme le plus liberticide, et l'ami du peuple devient l'ennemi des traitres; deux mois après les journées de Février, la nouvelle Révolution ne présente qu'un mot et quelques personnages de plus, mais Raspail est dans les fers!

BATTIER (SIMON).



François-Vincent Raspail, l'une des illustrations
du parti démocratique, et l'une de nos gloires na-
tionales, est né à Carpentras (Vaucluse) en 1794.

L'abbé Eysseric, savant modeste et homme de bien,
franc et sincère républicain, se chargea des soins de
son éducation. A une telle école, Raspail ne pouvait
que devenir républicain, et, profitant largement des
leçons de son digne et modeste professeur, commen-
ça de bonne heure à être un savant. A quatorze ans,
il dirigeait le pensionnat d'un de ses parents; à dix-
huit, il était professeur de philosophie dans l'Uni-
versité impériale.

A peine sorti de l'adolescence, il fut témoin de nos
douloureux désastres de 1815; il fut enveloppé dans
cette proscription terrible qui trappa, comme d'un
même coup, tous les enfants de la Révolution et de
l'Empire; il vit alors les poignards levés sur lui, et son
domicile assiégé comme une place forte; il erra de ville
en ville, marqué du sceau de la réprobation d'alors,
et subit, pendant quinze ans, sans rougir et sans se
plaindre, la peine attachée à son inébranlable fide-
lité envers la cause du pays. Fier de souffrir pour
une aussi sainte cause, il caressait sa pauvreté comme
un titre de gloire, et refusa de troquer son habit
rapé contre les palmes académiques des Cuvier et
autres valets universitaires de l'époque. Sa foi po-
litique était aussi ferme que sa résignation, et ses
yeux, en se portant sur l'avenir de l'humanité,
croyaient toujours voir poindre à l'horizon un rayon
de douce espérance.

Raspail vint à Paris en 1815. Persecuté, ignoré,
obscur, il vécut en donnant des leçons particulières,

Il était carbonaro, et l'ami des illustres patrons
Voyer d'Argenson, Buonarroti, Ch. Teste, etc. Il prit
part à toutes les conspirations de cette époque.
Comme savant, il se montra aussi indépendant
qu'il s'était montré indépendant comme homme poli-
tique. Il n'eut jamais deux visages, comme il n'en
jamais deux langages ni deux cœurs.

Il travaillait pour manger, en qualité de rédac-
teur principal au *Bulletin universel des sciences*. Ce
que dirigeait M. de Ferrussac, un spéculateur. Ce
coursisan éditeur s'avisa d'annoncer un traité
dans son journal, que, d'ordinaire, cette pu-
blication paraissait « sous les auspices de Monse-
igneur le duc d'Angoulême. » À peine Raspail eut-il
connaissance de cet arrangement, que son âme ré-
publicaine s'indigna du patronage princier qu'on
voulait imposer à son indépendance, et sans s'arrê-
ter à cette considération que ce travail était pour lui
le pain de chaque jour, il donna sa démission. Son
ami Saigey, comme lui pauvre et républicain, l'invita
à composer les plus sublimes sacrifices, et parvint
à lui imposer à fonder les *Annales des sciences d'obser-
vation*. C'est dans ce journal, à l'origine tout à fait
modeste, que Raspail commença pour la première
fois à publier ces travaux gigantesques qui devaient
le livrer aux basses calomnies, aux féroces jalouses,
aux implacables intrigues des prétendus savants. Il
faut lire ces pages à la fois fraternelles et instructives
dans lesquelles, découvrant une ère nouvelle pour
la science, il commence cette lutte longue et achar-
née qu'il n'a cessé, depuis, de soutenir contre
le népotisme, l'ignorance, la mauvaise foi, contre
l'aristocratie de la science, aristocratie arrivée,
cruelle, dure aux pauvres comme toutes les autres.
Les pauvres ! Ah ! il trouvait toujours moyen de les
défendre. En demandant la réforme des institutions
scientifiques, pourries, aussi bien que les institu-

tions politiques, il réclamait d'une voix courageuse le droit du pauvre à l'instruction ; il proclamait le droit du pauvre à la complète gratuité de l'enseignement ; il demandait avec une énergie indomptable et généreuse, qu'à mérite égal, les emplois publics devinssent accessibles au pauvre comme au riche. Il fut persécuté, et de la façon la plus lâche. N'osant, ne pouvant le combattre loyalement, hardiment, au grand jour de la publicité, on usa contre lui de la conspiration perfide du silence. Si les savants français, indignés de l'apparition d'un novateur dangereux pour leur faux savoir, jettent sur Raspail et ses opinions le mépris du silence, l'Europe savante le vengera de ce dédain, et un des maîtres de la science que l'Italie a vu naître, et dont le nom m'échappe, lui dédia ainsi ses ouvrages

A Raspail, créateur de la chimie organique !

Lorsque Charles X déchira violemment la Charte, et que le peuple l'expulsa à jamais de France, lui et les siens, Raspail, comme plus tard Mazzini, quitta la plume pour le mousquet et se jeta au milieu des combattants de juillet. Il fut blessé à l'attaque de la caserne de Babylone, et la Commission des récompenses nationales lui envoya la décoration de juillet, mais il fallait prêter serment à un roi, et le républicain ne voulut pas accepter ce maître nouveau.

Sa place était marquée dans cette phalange de républicains qui s'appelaient les *Amis du peuple*. Louis-Philippe comprit la valeur de cet homme, il voulut se l'attacher ; il lui envoya la croix de la Légion d'Honneur le 12 mars 1831. Conséquemment et fidèle à ses principes, notre Représentant du peuple répudia cette nouvelle décoration.

Casimir Périer, ce ministre menteur à ses antécédents, s'écria : *Il faut qu'il accepte ou qu'il mourisse dans un cul-de-basse-fosse.*

Dès-lors on organisa contre lui ce système de persécution qui se continue sous la République. On a voulu, depuis longtemps, et surtout depuis peu, nous peindre Raspail comme un tigre altéré de sang ; dans la bouche des honnêtes gens, des républicains modérés, son nom est le synonyme de *Marat, de Carrier, Honnêtes gens, dérompez-vous!* Raspail est socialiste, et socialiste ne dit pas bu-
veur de sang ; Raspail ne veut pas de *sainte Guillot*

Raspail veut la paix, l'union, la concorde, la *Fra-*
ternité ; il veut une société utile à tous, il ne veut pas que les trois quarts de l'humanité souffrent pour le bon plaisir d'un seul quart.

Ses écrits dans les *Amis du peuple* en font foi.

Des-lors il fut craint, parce que, apôtre de l'hu-
manité, il prêchait une égalité réelle, parce que l'on sentait que le peuple, les malheureux croiraient en lui.

Son langage et ses écrits disaient son ardent amour pour les hommes ses frères.

Des-lors, plus de ménagements : Louis-Philippe et ses familiers organisèrent des émeutes, qui procla-
maient la République avec des cris de sang.

Il fallait la présenter *rouge* pour effrayer la nation, que son bon sens amenait à cette forme de gouver-
nement.

Les écrits de la société des *Amis du Peuple*, dont Raspail était le membre le plus actif, et qui se ré-
pandaient dans toute la France, effrayèrent la Ca-
marilla ; les poursuites commencèrent, la liberté de la presse fut attaquée, et les quinze membres du comité de rédaction furent traduits devant la cour d'assises.

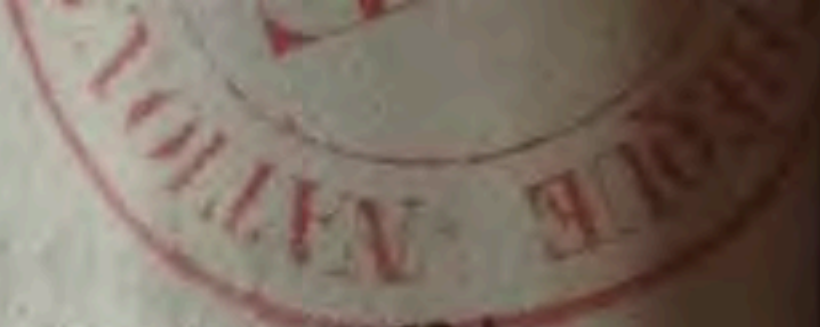
Le principal accusé était Raspail, président de la société.
Raspail a une physionomie agréable ; il a le front haut du penseur ; la bouche spirituelle de l'orateur.

« nous comparaissons devant vous, mais nous ne
vous reconnaissons pas le droit de nous juger. »
Il continua sur ce ton, comme un homme con-
vaincu de la sainteté de sa cause et de la supériorité

des dehors de la colère.
Raspail commença en ces termes : « Messieurs,
tribun n'est pas brutal et sauvage; il est incisif; il
procède par la logique, non par l'empirement et
l'invective; et chez lui l'impétuosité n'affecte aucun
plus austère modération. Sa physiognomie ne trahit
rien de la fermeté empreinte de la
et longtemps, avec une fermeté empreinte de la
rayonnant de noblesse et de majesté. Il parla bien
trépas n'altèrent en rien son beau visage, tout
sible; prêt à mourir pour sa foi. Les terreurs du
Il comparut devant eux, calme, froid, impass-
Tel il fut traîné devant ses juges.

de quel tendre respect.
qui n'est pas vulgaire, et l'on se sent pris, je ne sais
En le voyant, on devine de suite une nature
liberté.

le sacrifice de sa vie, après lui avoir fait celui de sa
a fait depuis longtemps à la sainte cause du peuple.
l'oppression celui qui, plein de mépris pour la mort,
cette tranquillité inexorable que sait opposer à
Il possède à un haut degré ce courage froid et
rage faisant route avec la générosité.
ceux qui aiment la science unie à la vertu, le cou-
Raspail a su acquérir une autorité irrésistible sur
de l'homme d'Etat. Grâce à ces différents aspects,
le regard, le geste d'un tribun, avec la pénétration
inspirations indomptables et soudaines, l'accent,
quence. Il a le style élevé, la parole facile, les
la grâce de l'artiste et les qualités de l'élo-
cité. Chez lui l'austérité du savant se marie avec
ses manières sont majestueuses dans leur simpli-



de ses doctrines. Il ne se défendit point, il attaqua ; pressant et hardi, mais grave dans ses colères et modeste en son audace. Les accusés furent les tribuns du peuple, ils se firent mépris public le Gouvernement qui déshonorait la France, et déploierent hardiment le drapeau de la réforme sociale. Dans sa défense, en parlant des économies énormes qu'il fallait faire dans l'emploi des deniers publics, Raspail disait : « Il faudrait enterrer tout vivant, sous les ruines des Tuileries, le citoyen qui demanderait à la « pauvre France 14 millions pour vivre ! »

Pour ces paroles, la Cour condamne Raspail à 15 mois de prison et à 500 fr. d'amende. En 1832, il était dans les prisons de Versailles ; après les journées de juin, il fut ramené de Versailles à Paris, à pied, les menottes aux mains, avec une bande de voleurs.

En 1834, Raspail fonda, avec Kersausie, *le Réformateur*, journal où toutes les questions de réforme furent discutées.

En 1835, condamné politique et voué par le Gouvernement à l'infamie, on crut le déshonorer en le plaçant à la Force, la plus dégradante des écoles, dans une cellule composée de cinq lits, dont quatre étaient occupés par David, Lacenaire, et deux autres prisonniers qui ont péri sur l'échafaud comme assassins.

Quelque temps après, la société des Droits de l'Homme publia un manifeste brûlant. Faible d'abord, elle avait pris possession de la France rapide-ment et avec empire. En 1833, sa puissance, à Paris, reposait sur l'ardeur de plus de 300,000 sectionnaires, orateurs de clubs ou combattants ; et elle agitait la province par une foule de sociétés formées à son nom et à son image. Dans cette lutte de tous les instants, le sen-

ment de la résistance et de la fraternité s'exaltait; on s'y exerçait à jouer avec le péril; on y vivait enfin d'une vie pleine de sève. La société des Droits de l'Homme était nécessaire, en ce sens qu'elle réagissait contre l'action égarante qui, sous une oligarchie d'agents d'affaires, tendait à précipiter la nation dans les sordides anxiétés de l'égoïsme et l'hébétément de la peur. La France était poussée par le régime victorieux dans des voies si impures, que l'agitation y était devenue indispensable pour contrebalancer l'abus puissant de l'intérêt personnel; la marche faisait contre-poids. Le procès intenté, sur ces entre faites, à vingt-sept membres de la société des Droits de l'Homme, montra mieux encore combien la lutte était implacable, combien les cœurs étaient ulcérés. Les vingt-sept comparaisaient devant la Cour d'assises, sous la prévention d'avoir formé, lors du dernier anniversaire des trois journées, un complot contre la sûreté de l'Etat.

Après l'audition des témoins, qui ne produisit presque aucune charge contre les accusés, l'avocat général Delapalme développa son réquisitoire: il discuta les faits généraux de l'accusation, puis il parla de l'organisation de la société des Droits de l'Homme, de son but criminel.

Au moment où il l'accuse de vouloir la loi agraire, un témoin se lève au milieu de l'auditoire et s'écrie d'une voix tonnante: « *Tu en as menti, misérable!* » Ces paroles, prononcées par Vignerte, à qui elles valurent une condamnation à trois années de prison, furent accepiées avec empressement par Raspail qui en réclama la responsabilité!

Tout le monde sait que les accusés furent déclarés non coupables par le jury, et que la Cour, dont cette décision enchaînait la sévérité à l'égard des prévenus, trappa les avocats comme ayant outragé le Ministère public, et que MM. Dupont, Pinaud, Michel (de

honorables) furent suspendus de l'exercice de leur profession : le premier pour un an, les deux autres pour six mois.

Dans le procès d'avril, de douloureuse mémoire, Raspail rédigea, comme défenseur de l'un des accusés, cette fameuse protestation qui se terminait en ces termes nobles et chaleureux :

« Les défenseurs, avocats et non avocats, considérant que le droit des défenseurs a été outrageusement violé, et approuvant hautement la résolution des accusés, qui ont flétri par leur silence non des accusés, qui ont flétri publiquement leur principe de juridiction prévoyale, éprouvent le besoin d'exprimer publiquement leur douleur de n'avoir pu être utiles à leurs amis et protestent de toute l'énergie de leur conscience contre l'inhonorable iniquité qui va être consommée à la face « de la nation ! »

Un seul de ces défenseurs martyrs de leur dévouement, celui-là même qui a déserté la cause républicaine à Lyon, persista à user de son droit de défense, malgré ses clients.

Rédacteur en chef du *Réformateur*, Raspail fut traîné devant la Chambre des Députés et condamné à l'amende et à la prison pour l'avoir appelée du nom qui lui convenait véritablement : la *chambre pros-tituee* ; il termina sa défense en invoquant, pour prouver la puérité de certaines vengeances, le souvenir de Shéridan, qui, condamné par le Parlement anglais à faire amende honorable, et forcé de se mettre à genoux, dit en se relevant : « Je n'ai jamais vu de Chambre aussi sale. »

Raconter la première partie de la vie de Raspail, c'est faire l'histoire de ses persécutions. La seconde partie a été consacrée au dévouement, au soin de ceux qui souffrent.

A bout de persécutions, ruiné par des amendes énormes, après avoir passé plusieurs années de sa vie de geôle en geôle, de prison en prison, Raspail

se concentrait tout entier dans la science; non pas qu'il doutât un seul instant du triomphe plus ou moins éloigné de la démocratie, mais attendant des jours meilleurs. Il trouva qu'il y avait encore moyen de se dévouer à ses semblables en soulageant les maux de l'humanité. Il apporta dans la science la même audace dont il avait fait preuve en politique. Son premier pas dans l'art pratique de la médecine fut le développement d'un système qui déclarait une guerre à mort au charlatanisme. La vieille médecine en devint folle de colère; ce ne fut qu'un cri de désespoir dans l'armée des nombreux fils d'Esculape; ses idées nouvelles furent mal accueillies par la plupart des médecins. C'est le sort de tous les novateurs.

Raspail eut à endurer une foule de vexations et de persécutions inouïes qui eurent pour effet de populariser une science qu'il voulait mettre à la disposition de tout le monde, riche comme pauvre. Et c'était la son véritable crime aux yeux de nos modernes *Sangrados*. Adieu les bonnes grosses notes d'apothicaires! Adieu les visites qui rapportaient à ces messieurs un si beau prix! Adieu, enfin, leurs grosses sinécures et leurs privilèges! Malheureusement les médecins ont répandu des calomnies indignes sur Raspail, et il n'a pas tenu à eux qu'il ne fut considéré comme un de ces misérables charlatans qui exploient la crédulité publique dans l'intérêt de leur fortune. La vie tout entière de Raspail et l'exposition simple de la vérité suffisent pour répondre à de telles attaques.

Parmi tant de travaux, qui font de Raspail un homme supérieur, une qualité domine peut-être, c'est l'éloquence. Il en a donné bien souvent des preuves devant les tribunaux, et dans sa défense devant la Chambre des Députés et la Chambre des Pairs, lors du célèbre procès d'Avril, dont nous avons déjà parlé. Son éloquence a surtout besoin de l'attaque;

dans les répliques, il est sublime ; c'est cette qualité qui le rendra si terrible aux réactionnaires de l'Assemblée Nationale !

Nous ne saurions passer sous silence un trait qui caractérise l'énergie de cet homme hors ligne :

Le lendemain du grand événement révolutionnaire, le 25 février, dans la matinée, un bruit sourd agitait les faubourgs : *On va proclamer la régence!* Ce qui fit supposer cette intention au Gouvernement provisoire, ce fut son hésitation à proclamer la République. La première proclamation avait été faite au nom du Peuple souverain ; dans la seconde, on promettait un gouvernement républicain. Raspail descend sur la place de Grève, entouré de tout le faubourg Saint-Marceau. Arrivé à la grille : *On ne passe pas!* lui crie-t-on. — *Le Peuple passe!* réplique Raspail de sa voix tonnante. Et le peuple se mit en devoir d'ébranler la grille à son signal. Arrivé à la salle des délibérations, suivi d'une foule immense, armée, frémissante, il entre seul dans la salle où siégeait le Gouvernement et regarde avec dédain ces *soi-disant élus du Peuple* :

« Que faites-vous ici? On dit que vous hésitez à
« proclamer la République, et qu'une régence va
« dominer la Révolution. Malheur à vous, si vous y
« pensez! Écoutez ces cris, ces clameurs; voyez ces
« épées, ces fusils! Si vous n'avez pas mis, dans une
« heure, *République française en tête de vos pro-*
« *clamations*, le peuple la proclamera! Qui sait si
« vous sortirez vivants d'ici! »

Certes, plus que tout autre, Raspail connaissait la magnanimité du peuple; mais il savait que, dans cette foule si souvent trompée, pouvait se trouver des hommes que le manque d'éducation livrerait aux inspirations malheureuses de la colère.

Eh! n'avait-il pas sans cesse demandé que l'instruction fût nationale, gratuite et égalitaire à tous

les degrés, pour les villages comme pour les villes! Les écrits de Raspail ont pénétré dans la plus humble demeure, partout ils ont été appréciés. Cet illustre défenseur du pauvre a toujours été l'un des amis les plus éclairés du laboureur et de l'ouvrier; il n'a cessé de réclamer aide, protection, assistance et encouragement en faveur de l'agriculture et du commerce, l'abolition de l'usure, la vie à bon marché, le bien-être moral et matériel de tous les citoyens; voilà ce que Raspail a continuellement appelé de ses vœux, et souvent, comme autrefois pour les apôtres du Christ, les persécutions, les amendes et la prison ont été sa récompense.

Raspail, répétons-le, est l'une des lumières de la France démocratique; il a contribué, par ses ouvrages, au renversement du règne de corruption, et c'est lui qui, en février, a décidé le Gouvernement provisoire à proclamer la République. C'est un homme simple dans ses habitudes, vertueux dans toute sa conduite; c'est le génie qui manque à la situation présente.

Refusa-t-il jamais son assistance à l'un de ses semblables? Ne l'avons-nous pas vu souvent porter au pauvre les fruits de sa science, en lui rendant la santé?

Républicains de fraîche date, qui vous prétendez *modérés* et *honnêtes*, avant de blasphémer un tel homme, lisez avec recueillement son adresse de Remerciement aux électeurs qui l'ont nommé; pénétrez-vous de ses pensées nobles et généreuses, et prononcez-vous après :

« »

« Citoyens, mes frères, n'acceptez plus le combat sur un autre terrain que le champ électoral.

« Comptez-vous; vous êtes neuf contre un; à ce nombre, qu'a-t-on besoin de combattre, si vous marchez unis? Il ne reste plus qu'à prendre ses adver-

saires par la main et à les incorporer dans les rangs de son armée par la force de l'oubli du passé et de la démonstration de l'avenir.

« »

« Sans la fraternité point de République ; toute la fraternité est dans la République.

« »

« »

« Quand la guerre civile osera faire un appel à votre bravoure, regardez-la passer, les bras croisés, cette pourvoyeuse des prétendants ; et montrez-lui en riant votre carte d'électeur, dont vous n'avez nullement envie de faire une bourre pour tirer sur nos libertés publiques, au profit de quelque acheteur de couronnes ou d'oripeaux.

« »

« Instruisez-vous de vos devoirs ; c'est le meilleur moyen de vous instruire de vos droits ; car c'est du devoir que naît le droit. Admettre le devoir et nier le droit, c'est, sous une absurdité, cacher une arrière-pensée. Dans le contrat synallagmatique que la grande voix de la nature a passé entre chacun de nous et la société, le DEVOIR, c'est la condition qui nous oblige envers elle : le DROIT, c'est la condition qui l'oblige envers nous. Réclamer l'une, sans remplir l'autre, de part et d'autre ce serait voler.

« Mes amis, ne soyons pas les voleurs. Travaillons, c'est notre devoir ; quant à notre droit, il est écrit au dos de notre devoir même.

« Point d'acception de personne, point de distinction de classes ; en France, on ne compte plus que des citoyens : qui voudrait s'élever plus haut serait un traître ; qui voudrait descendre plus bas serait un esclave ; et la loi punit l'un et émancipe l'autre.

« »

Voilà les principes de l'homme qu'on a accusé de

vouloir
rouge,
Juge
Si R
souve
le 15
S'il
Mai
et ren
sembl
popul
Vo
litiqu
vaut
C'
puis
V
dera
la p
com

Habitants de l'Alsace, mes Compatriotes,

Plusieurs d'entre vous, en apprenant mon retour des États-Unis, m'ont fait l'honneur de se souvenir que j'étais un enfant de la Basse Bourgogne et de penser que celle-ci pouvait être représentée, avec quelque utilité, à l'Assemblée nationale, par un homme qui vient de passer dix années de sa vie dans la plus sage des Républiques anciennes et modernes, et qui, en sa qualité de publiciste, a analysé, étudié cette République dans des travaux auxquels les deux Mondes ont bien voulu prêter quelque attention.

Je viens, mes chers Compatriotes, vous remercier de ce souvenir et de cette pensée; l'un m'inspire une profonde gratitude, l'autre m'impose un devoir évident. Ce devoir, c'est de faire connaître à tous ceux dont j'ambitionne le suffrage, mon passé et mon présent, mes actes d'hier et mes opinions d'aujourd'hui, afin que chacun puisse lire dans ma vie et dans ma conscience comme dans un livre ouvert et sache en quelles mains il va placer sa confiance.

Le mandat de *Représentant* est, à mes yeux, un sacerdoce sacré qui, pour être rempli dignement, exige une parfaite communion de croyances entre celui qui est investi de ce mandat et ceux qui le lui défèrent. Le respect constant de cette religion politique fait seul l'orthodoxie du dogme social qui a pour base le régime représentatif et la souveraineté populaire.

Veillez donc, en faveur de cette nécessité, me pardonner de vous parler de moi.

Je suis né à Tonnerre le 8 avril 1808, et j'ai, par conséquent, 40 ans accomplis. A la suite d'études qui ne furent pas sans quelque éclat au milieu de vous, j'étais, à l'âge de 22 ans,

reçu licencié à la Faculté de Droit de Paris, puis avocat à la Cour royale. En 1830, nouvel enrôlé dans les rangs de la presse militante en faveur des libertés publiques, je prenais une part active à la résistance qui s'organisait contre l'oppression. Membre des diverses réunions qui eurent lieu dans les bureaux du journal le *Temps* et chez M. Cadet de Gassicourt, où je me trouvais avec MM. Thiers, Béranger, etc., je portais, pendant la nuit du 27 juillet, les résolutions de ce dernier meeting à M. Boulay (de la Meurthe), chargé d'organiser la résistance dans le quartier latin. Devenu, après la victoire populaire, l'un des membres de la Société dite des *Amis du peuple*, et, imbu des généreuses illusions de la jeunesse, je demandais, dès lors, avec Godefroid Cavaignac, Armand Marrast, Guinard, Bastide et autres puissances politiques d'aujourd'hui, l'établissement de la République en France.

Abandonnant, en 1832, les champs de la politique pour ceux de la littérature moderne, je débutais dans la carrière dramatique par la pièce de la *Tour de Nesle* qui compte aujourd'hui plus de 700 représentations, et qui fut suivie, entre Alexandre Dumas et moi, d'une controverse dont retentirent alors tous les échos de la publicité. Je n'aurais point fait allusion à cet incident de ma carrière littéraire, si, à mon grand étonnement et à mon grand chagrin, je n'avais appris que tout récemment le souvenir en a été évoqué par M. A. Dumas lui-même, devant les électeurs des départements de Seine-et-Oise et de l'Yonne, dont il brigait les doubles suffrages, et que, loin de respecter mon absence, il en a abusé, dans sa défense, à tel point qu'un magistrat de Corbeil, instruit de la vérité des faits, fut contraint de lui donner publiquement le plus énergique démenti. Je ne reprendrai pas ici l'instruction de ce vieux procès, jugé six fois solennellement en ma faveur par arrêt des tribunaux de Paris. Je ne nie aucun des avantages que mon inexpérience a trouvés dans la collaboration de M. Dumas ; personne plus que moi ne rend hommage à son immense talent. Mais ce n'est point une rendition littéraire qu'il s'agit de vider ici, c'est une question de moralité. Or, cette question sera facile à résoudre par le simple exposé de mes rapports avec M. Dumas.

Je n'avais pas l'honneur de le connaître, lorsque je fis le drama de la *Tour de Nesle* qui fut reçu par acclamation au

théâtre
sans a
lément
ions,
Tonn
lorsq
porta
nusc
phast
trans
momm
dre c
ratio
lettr
lant
qu'o
de N
derr
sans
et le
point
Par
adr
cile

théâtre de la Porte Saint-Martin, tel que je l'avais fait *seul*, sans aucun collaborateur. Le directeur, feu Harel, désira seulement quelques modifications à mon œuvre, et ces modifications, arrêtées entre lui et moi, je devais les accomplir à Tonnerre où me rappelait soudainement la mort de mon père, lorsque, n'ayant plus d'autre ouvrage à sa disposition, Harel porta, sans m'en rien dire, à M. Alexandre Dumas, trois manuscrits que je lui avais laissés et contenant les diverses phases de mon travail, depuis sa première ébauche jusqu'aux transformations arrêtées en dernier lieu. M. Dumas, dans un moment d'irréflexion, j'aime à le croire, consentit à se rendre complice de cette spoliation et à m'imposer une collaboration subreptice, sans m'en donner même avis. Ce fut une lettre de Félix Pyat, homme de lettres, aujourd'hui représentant du Cher, qui m'apprit que j'avais un collaborateur et qu'on répétait à la Porte Saint-Martin un drame de la *Tour de Nesle* attribué à Alexandre Dumas. J'écrivis aussitôt à ce dernier pour lui faire savoir qu'on lui avait porté mon œuvre sans mon aveu, lui dire que je ne voulais pas de collaborateur et le sommer d'arrêter les répétitions du drame. Ne recevant point de réponse, je partis de Tonnerre, et en arrivant à Paris je trouvai la lettre suivante que M. A. Dumas m'avait adressée, non point à Tonnerre où j'étais, mais à mon domicile parisien où je n'étais pas.

MONSIEUR,

Harel, avec qui je suis en relation continue d'affaires, est venu me prier de lui donner quelques *conseils* pour un ouvrage de vous qu'il désirait monter.

J'ai saisi avec plaisir cette occasion de faire arriver au théâtre un jeune confrère que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais que je désire bien sincèrement y voir réussir. J'ai aplani toutes les difficultés qui se seraient présentées à vous pour la mise en répétition d'un premier ouvrage, et votre pièce telle qu'elle est maintenant me paraît susceptible d'un succès.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, que vous en

RESTEZ SEUL AUTEUR, que mon NOM NE SERA PAS PRONONCÉ, c'est une condition sans laquelle je reprendrais de l'ouvrage ce que j'ai été assez heureux pour y ajouter. Si vous regardez ce que j'ai fait pour vous comme un service, permettez-moi de vous le rendre et non de vous le vendre.

Venez donc à Paris le plus tôt possible, Monsieur, car la *Tour de Nesle* sera jouée d'ici à 15 jours au plus tard.

Mille compliments empressés.

ALEX. DUMAS,

rue Saint-Lazare, 40.

19 Mai 1832.

M. Dumas me répéta de vive voix les déclarations et les assurances contenues dans cette lettre, en me priant d'accepter son travail dans l'intérêt d'Harel pour lequel la prompte représentation de la *Tour de Nesle* était une question de vie ou de mort. Cédant aux prières de ce dernier, j'acceptai le travail de M. Dumas, qui eut une large part dans les produits pécuniaires de l'ouvrage, aux conditions contenues dans sa lettre : celle-ci devint dès lors un contrat solennel, un engagement d'honneur entre nous. Conformément à cet engagement, je fus nommé seul à la fin de la 1^{re} représentation, de l'issue de laquelle M. Dumas était fort incertain. La pièce lui paraissait seulement *susceptible d'un succès*. Si elle fût tombée, il est probable que j'en serais à jamais resté le seul auteur. Mais le succès fut éclatant, et le lendemain l'affiche portait le nom de M. Alex. Dumas, non-seulement à côté du mien, mais encore *avant* le mien. Ne comprenant rien à cette violation publique d'engagements sacrés, je vais en demander l'explication à Harel qui en rejette la faute sur M. Dumas, puis à M. Dumas qui la rejette sur Harel, mais refuse de venir s'expliquer devant ce dernier. Dès lors, le coupable m'était connu ; et je n'eus plus qu'à demander justice au tribunal de commerce qui, après un débat contradictoire et sur le vu des pièces à l'appui, ordonna que je devais être seul reconnu comme auteur de la *Tour de Nesle*, que le nom de M. Dumas serait rayé de l'affiche, et que des astérisques indiqueraient

seuls sa collaboration pour sauvegarder ses droits pécuniaires résultant de conventions particulières entre lui et Harel. C'est en éludant ce jugement souverain à l'aide de moyens, que je ne veux ni exposer ni qualifier ici, pour ne pas prolonger cette digression, que M. Dumas put insérer plus tard dans ses œuvres complètes cette même *Tour de Nesle* qui devait, d'après l'arrêt du tribunal de commerce, n'être imprimée que sous mon nom. Les personnes qui désireront connaître avec détail cette histoire, qui est un des traits les plus caractéristiques de certaines mœurs de notre époque, la trouveront tout au long dans le tome II^e du *Musée des Familles* où je l'ai exposée avec pièces justificatives, avant de demander à M. Dumas, les armes à la main, raison d'une série de procédés sans exemple dans les annales littéraires. Depuis lors, ces exemples ont été si fréquents qu'ils n'offrent plus rien d'étrange peut-être, mais ils n'en sont que plus attristants.

Je n'aurais point réveillé ces souvenirs sur lesquels dix années d'absence et 1,500 lieues d'éloignement avaient jeté le voile de l'oubli dans mon cœur, si l'on ne m'avait fait de la défense une nécessité, en venant m'attaquer au sein même de mon pays natal, devant des compatriotes dont j'ambitionne l'estime, comme celle de mes frères. Je le répète, ce n'est point un procès littéraire que je plaide ici; c'est un procès d'honneur. Je tiens à établir seulement de quel côté ont été la loyauté et le droit. Quant au talent, je ne dirai pas que je reconnais l'immense supériorité de M. Dumas, ce serait une fa-tuité; mais je puis dire que la pensée même d'une comparaison n'est jamais entrée dans mon esprit, et certes elle y entre moins encore en ce moment que jamais, car ce seraient de singuliers titres à revendiquer, comme homme politique, que ceux de dramaturge et de romancier. La vie pratique et le monde social veulent d'autres études que celle du théâtre et de la fiction.

Aussi ne mentionnerai-je que pour ne rien omettre et sous le bénéfice de la justice que j'en fais moi-même, trois autres des œuvres auxquelles j'avais dû une petite place dans le monde littéraire avant mon départ pour les États-Unis: ces trois ouvrages sont les drames de *Georges* et de *Struensée*, et *l'Histoire du chevalier d'Eon*, cette énigme des règnes de

Louis XV et de Louis XVI, dont j'ai voulu dire le mot, parce qu'il se liait à l'histoire de mon pays, dans lequel le Chevalier d'Eon est né.

Ce fut en 1837 que je partis pour le Nouveau-Monde, afin d'étudier les enseignements de toute nature que cette seconde édition du grand livre social offre à l'humanité. Les premières réflexions qu'il m'inspira furent recueillies et publiées, partie dans le journal la *Presse*, partie dans le *Journal des Débats*. Une série de lettres adressées en 1838 à cette dernière feuille, sur le présent et l'avenir du Texas, que j'avais visité à la demande du représentant de la France, ne fut pas étrangère à la résolution que prit alors le gouvernement français de reconnaître l'indépendance de ce pays, débouché nouveau et précieux pour notre commerce. Je reçus, à cette occasion, les remerciements des deux cabinets.

Afin de récupérer les frais que m'occasionnèrent ces voyages, j'avais pris part à une spéculation que m'avait proposée un négociant de Paris et qui devait, comme on l'espère toujours en pareil cas, doubler nos capitaux. Mais nous avions compté sans la fièvre jaune et sans la banqueroute générale des banques américaines, deux fléaux que nous envoyèrent en même temps la main de Dieu et celle des hommes. Au lieu de la fortune, je trouvai la ruine; ruine complète qui, en engloutissant mon petit pécule, amena la banqueroute de mon partenaire et rejeta sur mes épaules tout le poids de la dette commune. Le sol de la patrie se trouvant alors fermé pour moi, je résolus de redemander à l'Amérique ce qu'elle m'avait pris et de regagner au service de l'intelligence ce que j'avais perdu à celui de la spéculation. En parcourant le Nouveau-Monde, j'avais remarqué, avec un regret patriotique, que les anciennes populations françaises, qui sont les derniers vestiges de notre grandeur coloniale, étaient sans relation, sans liens communs, abandonnées et luttant isolément, là contre l'invasion américaine, comme dans la Louisiane, ici contre l'invasion anglaise, comme dans le Canada. J'avais fait, en outre, une observation qui n'est pas sans importance comme étude physiologique de la civilisation, et comme fait économique, c'est que partout où la langue française avait conservé sa prépondérance, les habitudes et les goûts français se perpétuaient également, tandis qu'ils disparaissaient là où disparaissait

...homme. Ainal la Louisianais, qui sont fidèle à la langue
de nos ancêtres, sont fidèle au vin et aux modes françaises; il
font du thé, au contraire, et s'habille de vêtements faits à
London ou à Boston, le jour où il ne parle plus qu'anglais.
C'est une coexistence intime entre le langage et les habitudes,
qui sont comme la forme et le fond de la nationalité, me rés-
ulta un grand intérêt industriel à côté d'un grand intérêt na-
tional dans la création d'un journal ayant pour but de servir
de centre aux débris de la puissance française, de les relier
l'un à l'autre, et d'entretenir parmi eux le culte de la mère-
patrie. Un pareil journal pouvait avoir une grande portée, il
pouvait être tout à la fois un autel élevé au passé, une tribune
ouverte à l'avenir. Telle fut la double mission à laquelle, pen-
dant dix ans, je consacrai le *Courrier des Etats-Unis*, et cette
mission je crois l'avoir remplie avec quelque succès. J'ai droit
de le croire, au moins, d'après la sympathie que j'ai rencon-
trée dans toute l'Amérique, et la circulation rapide obtenue
par mon journal dans les populations de toute origine, fran-
çaise, espagnole, anglaise, etc. On trouvera plus loin quel-
ques-uns des jugements portés sur moi par la presse améri-
caine; je n'en citerai qu'un ici. Il est émané d'un homme
dont la France fut le berceau, et qui est devenu l'un des plus
illustres avocats du barreau louisianais et l'un des plus élo-
quents orateurs du sénat des Etats-Unis. Voici la lettre que
m'écrivait le sénateur Pierre Soulé en m'adressant deux
voyageurs français :

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1843.

MON CHER MONSIEUR GAILLARDET,

Permettez-moi de recommander à votre plus gracieux ac-
cueil deux de nos compatriotes qui se dirigent vers le nord de
ces États et comptent faire quelque séjour à New-York... Je
n'ai pas voulu les laisser partir sans leur donner un mot pour
vous. Je tiens à ce qu'ils voient de près l'homme qui, depuis
dix ans, a le plus fait pour la gloire du nom français en Amé-
rique et qui en est lui-même la plus magnifique illustration.

Puisque déjà ils vous admirent, donnez-leur chance de vous aimer.

Je les charge de mes plus cordiales salutations.

P. SOULÉ.

On voudra bien, dans ce trop magnifique éloge tombé de la bouche de l'illustre sénateur, faire une large part à l'entraînement de l'amitié.

La position honorable que m'avait faite cette bienveillance excessive du peuple dont j'étais l'hôte, avait reçu un nouvel éclat d'une distinction que crut devoir me conférer le Gouvernement français, en m'envoyant la croix de la Légion d'honneur, à la suite d'une discussion dont le commerce des vins français avait été le sujet. En Amérique, comme en France, je me suis toujours souvenu que j'étais Bourguignon, et les produits de mon pays n'ont cessé d'être l'objet de ma sollicitude. Lorsque le congrès des États-Unis remania le tarif de 1842, il avait imposé des droits uniformes sur les vins de France et ceux des autres pays, ce qui constituait une violation du traité de 1826 qui avait stipulé, pour un certain nombre d'années non écoulées, un privilège d'environ 12 p. 0/0 en faveur des vins français, en échange des avantages considérables accordés à la marine américaine par le même traité. Je signalai vivement cette violation de nos droits, et je fus assez heureux pour voir la justesse de mes réclamations reconnue par le Trésor, sur la présentation d'un Mémoire sorti de mes bureaux. Non-seulement nos vins furent dégrevés de 12 p. 0/0 pour tout le temps que le traité avait encore à courir, mais encore les droits indûment perçus, et s'élevant à une somme considérable, furent remboursés aux ayants droit. C'est donc en combattant pour votre service, mes chers Compatriotes, que j'ai gagné mes éperons de chevalier; cette honorable distinction ne m'en a été que plus précieuse.

Peu de temps après, les anciens Français de Montréal m'envoyaient spontanément le diplôme de membre de l'Institut Canadien.

Mes succès présents, en me faisant espérer une fortune in-

dépend
sés et le
avoir d
reçiem
mon e
cer l'a
été ill
par l
Les
aux
d'élo

Le
quel
de
l'éci
et d
I
étu
for
ei
ph
in
na
vi
a
r
s
i

dépendante, ne m'avaient point fait oublier mes malheurs passés et les obligations qui en résultaient pour moi. Aussi, après avoir désintéressé successivement tous ceux qui étaient, indirectement pour la plupart, porteurs de titres contre moi et mon ex-partenaire en spéculation commerciale, je fis prononcer l'annulation d'un jugement de faillite dans lequel j'avais été illégalement compris, et qui fut déclaré nul et non avenue par le tribunal de commerce de Paris, le 6 novembre 1845. Les journaux judiciaires mentionnèrent alors ce fait (Voir aux pièces justificatives), en le citant comme une action digne d'éloges. Je n'y ai vu que l'accomplissement d'un devoir.

Tels sont, Électeurs de l'Yonne, les antécédents avec lesquels je me présente à votre suffrage. Ils comprennent, de 1828 à 1848, dix années d'études légales et littéraires à l'école de la France monarchique, et dix années d'observations et de discussions politiques à l'école de l'Union républicaine.

Il me reste à vous dire quelles conclusions j'ai tirées de ces études et de ces observations, en quels principes et quelles formules se résument mes convictions.

Il est impossible de vivre aux États-Unis pendant dix années et d'être témoin des progrès gigantesques que ce jeune peuple a faits dans la carrière républicaine, sans comprendre les immenses bienfaits qu'il a retirés de cette forme de gouvernement, et sans désirer que les autres peuples puissent suivre ces traces lumineuses. Mais plus on étudie la nation américaine et son organisation sociale et politique, plus on reconnaît que cette organisation a des lois impérieuses qui seules en font le succès et la grandeur. Ce n'est pas uniquement parce qu'il est institué en république que le peuple américain est devenu heureux, riche et puissant, c'est parce que cette république se pratique dans de certaines conditions et dans de certaines limites; la preuve, c'est que tandis qu'il s'est élevé au sommet de la civilisation, les républiques du Mexique et de l'Amérique du Sud, qui avaient à peu près copié sa constitution, ont descendu degré par degré l'échelle sociale, et sont tombées dans les bas-fonds de la misère et de l'anarchie. La république a réussi aux États-Unis parce que le peuple y était républicain par le caractère et l'éducation, et

dépendante, ne m'avaient point fait oublier mes malheurs passés et les obligations qui en résultaient pour moi. Aussi, après avoir désintéressé successivement tous ceux qui étaient, indirectement pour la plupart, porteurs de titres contre moi et mon ex-partenaire en spéculation commerciale, je fis prononcer l'annulation d'un jugement de faillite dans lequel j'avais été illégalement compris, et qui fut déclaré nul et non avenu par le tribunal de commerce de Paris, le 6 novembre 1845. Les journaux judiciaires mentionnèrent alors ce fait (Voir aux pièces justificatives), en le citant comme une action digne d'éloges. Je n'y ai vu que l'accomplissement d'un devoir.

Tels sont, Électeurs de l'Yonne, les antécédents avec lesquels je me présente à votre suffrage. Ils comprennent, de 1828 à 1848, dix années d'études légales et littéraires à l'école de la France monarchique, et dix années d'observations et de discussions politiques à l'école de l'Union républicaine.

Il me reste à vous dire quelles conclusions j'ai tirées de ces études et de ces observations, en quels principes et quelles formules se résument mes convictions.

Il est impossible de vivre aux États-Unis pendant dix années et d'être témoin des progrès gigantesques que ce jeune peuple a faits dans la carrière républicaine, sans comprendre les immenses bienfaits qu'il a retirés de cette forme de gouvernement, et sans désirer que les autres peuples puissent suivre ces traces lumineuses. Mais plus on étudie la nation américaine et son organisation sociale et politique, plus on reconnaît que cette organisation a des lois impérieuses qui seules en font le succès et la grandeur. Ce n'est pas uniquement parce qu'il est institué en république que le peuple américain est devenu heureux, riche et puissant, c'est parce que cette république se pratique dans de certaines conditions et dans de certaines limites; la preuve, c'est que tandis qu'il s'est élevé au sommet de la civilisation, les républiques du Mexique et de l'Amérique du Sud, qui avaient à peu près copié sa constitution, ont descendu degré par degré l'échelle sociale, et sont tombées dans les bas-fonds de la misère et de l'anarchie. La république a réussi aux États-Unis parce que le peuple y était républicain par le caractère et l'éducation, et

que la loi s'est trouvée d'accord avec les mœurs. L'Américain est républicain parce qu'il a le sentiment aussi profond de ses devoirs que de ses droits, l'amour inné de la discipline non moins que celui de la liberté, parce qu'il croit à l'inégalité devant la nature et l'intelligence non moins qu'à l'égalité devant la loi, parce qu'il a un souverain respect de la propriété, le but final et la sanction légale du travail; parce qu'enfin il est éminemment religieux et éminemment calculateur, deux qualités dont l'une lui donne l'espérance, et l'autre la patience. Grâce à une de ces mystérieuses combinaisons de la Providence qui sauve souvent les peuples et les hommes par la voie même qui devait les conduire à leur perte, ces qualités du peuple américain sont toutes nées de circonstances qui, dans les conditions normales de la vieille société européenne, ne produiraient que confusion, impiété et anarchie.

Dans l'ancien monde, l'édifice social a reposé, jusqu'au temps de Luther, sur quatre colonnes principales : Dieu, la plus haute de toutes, et au-dessous la Papauté qui représentait Dieu dans l'Eglise, la Royauté qui le représentait dans l'Etat, la Paternité qui le représentait dans la famille. Ces quatre colonnes sociales avaient pour étais, la première, l'instinct qui nous fait lever les yeux au ciel; la seconde, la foi qui nous agenouille; la troisième, la loi qui nous protège; et la quatrième, la propriété qui nous nourrit. Le protestantisme qui a été la République introduite dans l'Eglise, et la République qui a été le protestantisme introduit dans la politique, ont changé profondément aux Etats-Unis les conditions d'équilibre du vieil édifice européen, décapité tout à la fois et du pape et du roi. Le contre-coup de cette décapitation s'est fait ressentir dans la famille elle-même, où l'autorité paternelle, jadis toute puissante, a été, en quelque sorte, démocratisée. Aussi le père de famille a-t-il fait place en Amérique à une sorte de président de famille.

Il semblerait que ce triple changement devait fatalement produire un triple relâchement du lien social. Il n'en a rien été cependant, et la force de cohésion que ce lien a perdue d'un côté, il l'a regagnée de l'autre. Ainsi la sagesse du peuple s'est accrue de tous les dangers qu'a fait surgir la disparition subite de la monarchie; sur les ruines de la papauté s'est élevée la puissance de l'épiscopat qui a substitué cent infail-

bilités à
indivisib
a servi
la contr
affaibli
n'a cha
tique,
En éta
tinées
le sig
libert
ment.
ce pe
mûr

A
dans
faut
stitu
sage
plu
son
par
sem
pre
la
ex
ta
co
fi

m
o
t
v

bilités à une infaillibilité unique, a divisé l'Église, naguère indivisible, en cinquante sectes rivales, et cette rivalité même a servi d'aliment au sentiment religieux, qu'elle a exalté par la controverse. Enfin, si l'autorité paternelle s'est quelque peu affaiblie dans la famille, l'indépendance relative de celle-ci n'a chassé ni le respect, ni l'attachement du foyer domestique, sanctuaire qui est rarement profané aux États-Unis. En étant, plus que partout ailleurs, les arbitres de leurs destinées, les enfants acquièrent cette maturité précoce, qui est le signe distinctif des hommes fils de leurs œuvres. Leur liberté fait leur prudence, leur responsabilité fait leur jugement. Aussi la sagesse est-elle de tout âge aux États-Unis, et ce peuple, le plus jeune de tous par l'existence, est-il le plus mûr de tous par la raison.

A ces digues naturelles que le torrent démocratique trouve dans le caractère social et religieux du peuple américain, il faut en ajouter d'autres non moins puissantes tirées de sa constitution politique, dont l'équilibre a été combiné avec une sagesse que tous les hommes d'État doivent méditer. Mais la plupart des publicistes qui ont analysé cette constitution se sont mépris sur son vrai sens, et l'ont plutôt jugée sur l'apparence que sur le fond. Tous se sont accordés à la représenter comme une œuvre de démocratie pure, et cette interprétation n'a pas peu contribué à propager les séductions de la démocratie absolue, en leur donnant l'appui d'un éclatant exemple. Rien n'est plus faux cependant que cette représentation de la constitution américaine, et pour faire saisir d'un coup d'œil l'étendue de ses garanties conservatrices, il me suffira de citer quelques-unes de ses dispositions fondamentales.

Cette constitution n'a point brisé violemment et brusquement tous les liens du présent et de l'avenir avec le passé qu'elle effaçait. Comprenant que tout s'enchaîne sur cette terre, que toute solution de continuité est une déchirure et une plaie dans le monde moral comme dans le monde physique, elle a respecté dans les anciennes institutions du pays tout ce qui pouvait se concilier avec les nouvelles. C'est ainsi qu'elle a permis à certains États, comme le Rhode Island, de conserver les vieux statuts coloniaux qui n'accordent droit de vote qu'aux propriétaires payant un cens fort élevé. C'est ainsi que, par un respect superstitieux pour la propriété, elle

a accepté, comme un fait sinon comme un droit, l'existence de l'esclavage partout où il était la loi du sol. La reconnaissance de ce fait social a, du premier coup, imposé à la démocratie des Etats libres un contre-poids qui a été prépondérant jusqu'à ce jour. En effet, dans toute une moitié de l'Union, la moitié méridionale, les propriétaires d'esclaves ont droit non-seulement à un vote comme citoyens libres, mais encore à trois votes pour cinq esclaves. La moitié des Etats de l'Union est représentée, conformément à ce principe, dans la chambre du congrès. Il en résulte que dans la Géorgie ou la Louisiane, un membre du congrès est élu par 600 votants, tandis qu'il ne l'est que par 6,000 dans les Etats libres.

Un autre principe non moins conservateur préside à la formation du sénat, qui représente non pas le peuple américain, non pas la démocratie, mais l'ensemble des Etats. Chacun de ces Etats a droit à deux sénateurs, quelle que soit l'étendue de son territoire et celle de sa population. Il en résulte que le petit Etat du Delaware, qui n'a qu'un vote dans la branche *représentative* du congrès, c'est-à-dire dans la chambre, en a deux dans le sénat, et y exerce autant d'influence que l'Etat de New-York auquel sa population donne droit à 34 représentants dans la chambre.

Les attributions du Sénat ne sont pas moins *modératrices* que sa composition. Il est un obstacle au despotisme soit de la chambre, soit du chef du pouvoir exécutif; il amortit les chocs de ces deux ambitions et les fait converger au même but, en les contenant et les contrôlant toutes deux. Si c'est entre les deux branches du congrès que s'élève un conflit, ce conflit s'aplanit amiablement à l'aide de comités qui ouvrent des conférences arbitrales. Dans certains Etats, dans celui de New-York, par exemple, en cas de dissentiment entre le Sénat et l'Assemblée, ce dissentiment se vide par un vote d'ensemble, c'est-à-dire par la majorité des deux chambres réunies.

Le sénat des Etats-Unis n'est pas seulement un corps législatif. Il a une part importante dans le gouvernement et la diplomatie de l'Union.

Le président nomme les ambassadeurs, ministres et consuls, les juges et tous les autres fonctionnaires fédéraux, à quelques exceptions près, mais il ne peut faire aucune nomination sans

qu'elle soit soumise à la sanction du sénat; il ne peut signer aucun traité sans son concours. La main présidentielle n'est pas désarmée pour cela, car elle est investie du droit de veto, qui rend le concours des trois pouvoirs nécessaire à la formation de toutes les lois, et force reste indéfiniment au veto du président, à moins qu'une majorité des deux tiers du congrès ne se prononce contre lui. Le Président a droit de grâce pour crimes et délits commis contre les États-Unis, et il est le commandant en chef de l'armée, de la marine et de la milice des divers États, pour le service de l'Union. Cette magistrature républicaine, on le voit, est presque aussi puissante qu'une royauté constitutionnelle.

Le président doit avoir trente-cinq ans; il est élu pour quatre ans, par des électeurs choisis dans des assemblées primaires; il est rééligible. La chambre est élue pour deux ans par le peuple, et tout représentant doit être âgé de vingt-cinq ans au moins. Les membres du sénat doivent avoir trente ans. Ils sont élus pour six ans, non point par le peuple, mais par les législatures locales de chaque État. Les sénateurs, aussitôt après leur réunion, se divisent en trois classes: l'une, dont les pouvoirs expirent au bout de deux ans, la seconde au bout de quatre, la troisième au bout de six. Grâce à ce renouvellement partiel, l'expérience et la tradition se perpétuent dans ce grand corps, tandis qu'elles se perdraient entièrement s'il était, comme la Chambre, soumis tous les deux ans à un renouvellement intégral.

Le sénat, quoique composé de 56 membres seulement, renferme ordinairement plus de talents et plus d'illustrations que la chambre. Il semble que dans les assemblées trop nombreuses la quantité exclut ou absorbe la qualité, ceci soit dit sans méchante allusion aux 900 membres de notre Chambre Nationale dont je brigue l'honneur de faire partie. Mais le fait est que plus la responsabilité se divise et moindre est la part pour chacun. Un sénateur américain hésite plus qu'un représentant à laisser tomber dans l'urne du scrutin le vote qui doit décider de la paix ou de la guerre, en raison même du poids qu'a ce vote et de l'attention qu'il attire. Le danger et la notoriété font la prudence, comme ils font le courage.

L'édifice politique de l'Union, reposant sur les trois larges

bases que je viens d'esquisser, a pour couronnement un quatrième pouvoir qui en domine l'ensemble: ce pouvoir, c'est la LOI, représentée par la Cour Suprême des Etats-Unis. Cette cour, dont les membres sont nommés pour la vie et sont par conséquent à l'abri de l'influence populaire et gouvernementale, est la gardienne vigilante de la constitution. Elle peut annuler les lois rendues par les trois pouvoirs fédéraux, aussi bien que celles des Etats particuliers, si elle les déclare contraires à cette constitution. La puissance de ce tribunal est absolue, et la triple souveraineté du peuple, du Président et du congrès s'incline devant cette unique souveraineté de la Justice.

De même que la LOI, l'ORDRE, qui en est le but, domine toujours l'exercice de la souveraineté populaire en Amérique. Ce peuple républicain sait, au besoin, soumettre l'usage de sa liberté à des réglemens de police qui, chez nous, seraient flétris du nom de mesures tyranniques. C'est ainsi que dans toutes les villes de l'Union, la Nouvelle-Orléans seule exceptée, les représentations théâtrales, les bals et fêtes publiques sont interdits le dimanche, par respect pour les scrupules religieux; qu'à Boston, il est défendu de fumer dans les rues, par respect pour la décence, qui a aussi sa souveraineté. Les Américains, avec le sens remarquable qui les distingue, comprennent que la liberté illimitée dont ils jouissent politiquement doit être compensée par certaines restrictions sociales, que les mœurs doivent être le complément de la loi, pour empêcher que celle-ci ne soit contrainte de suppléer aux mœurs. Aussi, en quelque lieu qu'ils aillent, se conforment-ils sans murmurer aux usages reçus. La première chose qu'ils font en entrant dans un hôtel, en montant dans un steamboat, c'est de lire les *rules* ou réglemens du lieu; la seconde c'est d'y obéir. Le ministre de France, M. de Bacourt, voyageait un jour sur un *canal boat*. A onze heures, il vit tout le monde se coucher. Lui, prit une chaise et rêva. Mais, à son grand étonnement, un nègre vint lui tirer ses bottes des pieds, et ce nègre fut bien plus étonné encore en voyant la résistance du voyageur. Le règlement du bord disait que les nègres devaient ramasser, à 11 heures, les chaussures des passagers mis au lit.

Je viens de dévoiler en peu de mots les secrets du succès

et de la grandeur de la république américaine. Ils expliquent pourquoi cette forme de gouvernement, qui n'a produit par-tout que misère et anarchie, depuis Athènes, Sparte et Rome, jusqu'à nos jours, a enfanté la puissance et la prospérité des Etats-Unis. Ceux-ci sont donc le grand modèle que les hommes d'Etat doivent chercher à comprendre et à imiter, tout en tenant compte des besoins inhérents aux différences de mœurs et de position géographique. En effet, le gouvernement américain ne saurait être une selle à tous chevaux. Nous pouvons heureusement en retrancher les sangles honteuses de l'esclavage, mais nous devons lui emprunter le triple frein de l'ordre, du respect des droits acquis et du sentiment religieux, si nous ne voulons être entraînés dans des précipices sans fond par la course déréglée de l'anarchie.

Depuis la Révolution de Février, la France se heurte le front et se déchire le flanc contre deux problèmes qui sont deux impossibilités ; ces deux impossibilités sont la République telle qu'elle est et la Monarchie telle qu'elle a été. Il est temps de dégager l'inconnue de cette situation sous le poids de laquelle expire notre prospérité au dedans et notre grandeur au dehors. Cette solution ne peut être obtenue que par l'expérience des hommes pratiques qui connaissent de la République autre chose qu'un mot et des utopies. Une République s'improvise par un décret, mais des républicains ne s'improvisent pas, ils se forment peu à peu comme toutes choses. L'important c'est qu'ils soient à bonne école.

Vous connaissez les principes de la mienne. Ce sont ceux que je chercherai à faire prévaloir. Je veux une République possible, et elle n'est possible qu'à la condition d'être sage et probe. Elle doit, pour cela, éviter tout emportement comme toute réaction, car un excès en arrière est, tôt ou tard, suivi d'un excès en avant, et réciproquement ; elle doit surtout flétrir d'une réprobation solennelle et émonder d'une main ferme tous ces systèmes monstrueux qui sont les mauvaises herbes de la démocratie et transformeraient son bon grain en fumier. C'est à vos représentants qu'il appartient de saisir la faux de la loi et de se constituer en sarcleurs infatigables de cette pernicieuse ivraie du sol républicain. Telle est la double tâche dont ma conscience et ma main sont prêtes à prendre leur part.

Cette tâche m'est familière déjà. J'ai eu plus d'une fois à le remplir en Amérique, comme journaliste ami de l'ordre et avocat de la raison. Lorsque la nouvelle de la Révolution de Février éclata sur New-York avec la soudaineté retentissante de la foudre, il se trouva là aussi des Français que cette lueur subite aveugla, et qui, franchissant d'un bond soixante-dix années de notre histoire, voulurent recoudre le présent au passé, rattacher 1848 à 1793. Les derniers jours de ma vie de publiciste américain furent consacrés à refouler ces tentatives rétrogrades, à combattre ces grotesques emprunts d'une formidable époque. (Voir aux pièces justificatives.) La plupart des journaux de Paris ont répété ces derniers échos de ma voix sur une terre étrangère, où je m'étais donné pour mission de défendre l'honneur et les intérêts de la France.

Cette mission, je ne l'ai point abandonnée, quoique j'aie quitté l'Amérique, et j'espère pouvoir encore resserrer les liens politiques et commerciaux de ce beau pays avec la France, à laquelle il offre une alliance si utile et un débouché si précieux.

Mon espoir à cet égard se fonde sur mes relations avec les hommes d'Etat les plus marquants et les plus influents de l'Union. A leur tête, je citerai le secrétaire d'Etat, M. James Buchanan, le sénateur louisianais Pierre Soulé, qui a conservé pleine et entière, dans son cœur, la religion de la mère-patrie, et M. Charles Ingersoll, l'un des membres du congrès qui a fait preuve de la plus ardente sympathie pour la France. Lorsqu'il apprit la Révolution de Février, cet honorable représentant conçut immédiatement la pensée de rapprocher plus intimement les deux Républiques, en faisant dégrever par le congrès les produits du sol et de l'industrie française qui ont été plus rigoureusement traités que les produits anglais, dans le dernier tarif de l'Union. J'appuyai de toutes mes forces, dans mon journal, cette proposition, qui devait être principalement favorable à nos vins. Le congrès accueillit avec une grande sympathie la pensée de M. Charles Ingersoll ; mais la gêne du trésor, obéré par la guerre avec le Mexique, ne lui permit pas de la prendre alors en considération. M. Ingersoll attend avec persévérance, comme le *tenacem propositi virum* d'Horace, l'occasion favorable de reproduire son généreux projet, et comptant sur mon concours et

celui du ministre américain à Paris, il m'a remis la lettre suivante pour ce dernier :

A M. Rush, Ministre des États-Unis, à Paris.

CHER MONSIEUR,

Washington, 14 mai 1848.

Je donne spontanément à M. F. Gaillardet cette lettre pour vous, que peut-être il connaît déjà. Comme il quitte ce pays pour aller vivre en France et y reprendre ses travaux de littérateur et de publiciste, j'ai cru que je devais vous exprimer, comme à un ami et à un compatriote, ma profonde conviction des avantages que le ministre américain en France peut trouver dans le talent supérieur de M. F. Gaillardet comme écrivain, et dans les connaissances, rarement égalées, qu'il a de notre politique et de nos hommes d'Etat. Ces qualifications sont combinées en lui avec des sympathies tout à la fois françaises et américaines aussi inflexibles que sincères. Aucun journal américain que je connaisse n'a été conduit avec un talent et un succès plus éminents que son *Courrier des États-Unis*. Ses travaux dans la presse française peuvent être de la plus haute importance pour les relations intimes que les derniers événements de France peuvent mettre notre légation à même de faire tourner au plus grand avantage des deux pays. Je suis sûr que vous pouvez vous entendre avec M. Gaillardet comme, pour ainsi dire, avec un collègue.

Je suis tout à vous.

C.-J. INGERSOLL.

M. Rush est entré avec empressement dans cette sainte alliance que M. Ingersoll et moi sommes venus lui proposer, et voici l'adhésion cordiale qu'il y a donnée, en m'autorisant à faire connaître la lettre de M. C.-J. Ingersoll :

Paris, 11 août 1848.

63, rue de Lille.

CHER MONSIEUR,

Conformément à votre désir, je vous renvoie, sous ce pli, la lettre de M. Ingersoll que j'ai été bien heureux de recevoir, par le double motif qu'elle me venait d'un ancien ami que j'estime au plus haut point, et qu'elle exprime des sentiments auxquels j'adhère cordialement.

Vous avez tous mes vœux pour vous voir élu membre de l'Assemblée nationale, et je vous prie de croire aux sentiments de considération et d'estime avec lesquels je suis, cher Monsieur, votre bien dévoué serviteur, et, puis-je ajouter, votre compatriote à *demi*.

RICHARD RUSH.

M. F. GAILLARDET, à Paris.

Ce n'est donc pas seulement comme enfant de la Bourgogne que je me présente à vous, chers compatriotes, c'est aussi comme l'enfant à *demi*, c'est à dire comme le fils adoptif de l'Amérique dans la main de laquelle je veux, plus étroitement que jamais, placer la main de mon pays.

Je n'ai pas besoin de vous dire, électeurs de l'Yonne, l'intérêt que vous devez porter à la réalisation de cette union. L'Amérique offre aux vins de la Bourgogne des ressources aussi vastes qu'inconnues ; c'est pour vous tous un monde inexploré au sein duquel je serai heureux de vous servir de guide, si vous m'honorez de votre confiance. Rapprocher la France des États-Unis est un des plus grands buts que puisse se proposer la science politique et économique des temps présents, car ces deux nations sont devenues les deux pôles de la civilisation dans l'ancien et le nouveau monde ; l'une est l'Orient, l'autre l'Occident de l'humanité.

F. GAILLARDET.

PIECES JUSTIFICATIVES.

Résumé des divers jugemens rendus au sujet des contestations de la Tour de Nesle.

1^o Jugement du tribunal de commerce du 26 juin 1832 qui ordonne que l'affiche indiquant les représentations de la *Tour de Nesle* portera le nom de M. F. Gaillardet seul, suivi d'astérisques, sous peine, pour tout directeur, de 50 francs d'amende par chaque infraction.

2^o Jugement du tribunal de commerce du 22 septembre 1838 qui condamne le sieur Harel, directeur de la Porte-Saint-Martin, à payer à F. Gaillardet la somme de 750 francs, avec intérêts, pour avoir mis le nom d'Alexandre Dumas sur l'affiche, contrairement au jugement ci-dessus.

3^o Jugement du tribunal de commerce du 7 mars 1839, rendu et lu en présence de M. Dumas, chez le président Michel, qui condamne MM. Alexandre Dumas et Harel solidairement à payer à F. Gaillardet ses droits d'auteur, et porte : « Si, en tout cas, il advient que Harel soit redevable envers M. Dumas d'une somme plus forte que 66 francs, stipulée en faveur de Gaillardet, cette redevance doit toujours être attribuée à celui-ci, *seul auteur de la pièce.* »

4^o Jugement du tribunal de commerce du 8 août 1839 confirmant le précédent jugement, par les mêmes considérations et d'après un nouveau rapport.

5^o Jugement de la cour royale du 13 mars 1841 condamnant par défaut M. Alexandre Dumas pour opposition faite aux jugemens précédents.

6^o Jugement de la cour royale du 6 août 1841 confirmant la condamnation précédente contre Alexandre Dumas.

7^o Déclaration de l'arbitre devant lequel avaient été renvoyées les contestations élevées entre MM. Gaillardet, Alexandre Dumas et Harel : « Le tribunal de commerce de la Seine ayant envoyé devant moi, comme arbitre rapporteur des contestations élevées entre MM. Gaillardet, Alexandre Dumas et Harel, à l'occasion de la *Tour de Nesle*, je déclare que les divers renseignements que j'ai recueillis dans l'instruction de ce procès m'ont convaincu que M. Gaillardet est le seul auteur de ce drame, et que M. Alexandre Dumas n'est intervenu que pour donner ses conseils sur la mise en scène de l'ouvrage, en l'absence de

l'auteur, pour y introduire quelques légers changements, et pour se faire le patron d'un jeune écrivain débutant dans la carrière dramatique.

« Paris, le 21 septembre 1841.

« BROUSSE, avocat. »

« Je, soussigné, l'un des directeurs du journal l'*Avant Scène*, ancien inspecteur général du théâtre de la Porte-St-Martin, sous M. de Lhéry, prédécesseur de M. Harel, déclare que, peu de temps avant la retraite de M. de Lhéry, M. Fr. Gaillardet me communiqua un manuscrit de la *Tour de Nesle*, en cinq actes, sans tableaux, dont il était seul auteur; que, plus tard, et avant son départ pour la province, M. Gaillardet me montra un nouveau plan du même drame en tableaux, et dans lequel était, à très-peu de choses près, toute la *Tour de Nesle* actuelle, plan qui venait d'être arrêté, m'a-t-il dit, entre lui et M. Harel.

« 21 septembre 1834.

« Signé DUPERRET. »

Nous, soussignés, déclarons savoir, de la manière la plus certaine et par nous-mêmes, que M. Frédéric Gaillardet, avait imaginé, construit et écrit, tout seul et sans collaboration de personne, avant d'en faire lecture à M. Harel, en 1832, un drame en cinq actes, intitulé la *Tour de Nesle*; que, par suite d'une collaboration de M. Janin, non suivie d'effet, et après des conseils de M. Harel, M. F. Gaillardet fit un *scenario* pour distribuer le drame en tableaux et y introduire d'importantes améliorations, et que la pièce primitive, combinée avec la distribution nouvelle et ainsi retouchée, a produit, à quelques détails près qui la complètent, la *Tour de Nesle* actuelle.

18 septembre 1841.

LANCELOT,
secrétaire de la
sous-préfecture de
St-Denis.

FALATEUF,
vérificateur à la comptabilité
du
ministère de la justice.

COLLON,
secrétaire de
la
mairie d'Auteuil.

Nous, soussignés, attestons sur l'honneur que, dans les derniers jours de mars 1832, M. Frédéric Gaillardet a lu devant nous et devant plusieurs autres personnes, le drame de la *Tour de Nesle*, auquel nous étions à même de voir travailler depuis longtemps. Ce drame était à cette

époque, en cinq actes et sans tableaux. Quelques jours plus tard, et avant son départ pour Tonnarre, M. Frédéric Gaillardet nous communiqua un *scenario* du même drame divisé en tableaux, d'après, nous dit-il, les conseils de M. Harel, et tel, à quelques améliorations près, qu'il a été représenté depuis sur le théâtre de la Porte-St-Martin.

20 septembre 1841.

A. GOURÉ,
attaché à la préfecture
de la Seine.

HÉLIE.

HÉRIOT,
chef de bureau chez
M. Polonceau
(ponts-et-chaussées).

Sentiments qui ont dirigé la politique française du Courrier des Etats-Unis avant et après la révolution de février.

Voici le langage que j'ai tenu, le 25 mars 1848, en apprenant la révolution de février et avant de savoir si la République, proclamée à Paris, avait été acceptée par la France.

« Notre position de journaliste, représentant des intérêts et défenseur de l'honneur de notre pays à l'étranger, nous impose des devoirs spéciaux que nous voulons remplir jusqu'à la fin. Le premier de ces devoirs est de faire respecter notre pays dans ses représentants, dans son gouvernement, quels qu'ils puissent être, et par conséquent d'attendre sa décision souveraine, quelles que soient nos sympathies, nos vœux particuliers. Si nous étions en France, nous remplirions activement nos droits de citoyens, nous plaiderions au tribunal de la publicité la cause qui nous semblerait la meilleure. Ici, à l'étranger, où nous faisons défaut, soit volontairement, soit forcément, au grand procès national qui s'agite loin de nous, notre devoir est de subir et de respecter l'arrêt rendu par nos pairs. Telle est, du moins, nous le croyons, la mission vraiment nationale du journalisme français en Amérique. Autrement compris, il peut représenter quelques hommes ou un parti, mais il ne représente plus son pays. Nous avons été fidèle à cette manière vraie ou fautive, mais consciencieuse et réfléchie, de comprendre nos devoirs, lorsque, jetant le manteau de notre pudeur patriotique sur les fautes du gouvernement de juillet, nous n'avons voulu voir en lui que la France, dont il était le symbole légal à l'étranger. Nous avons été fidèle au même principe, lorsqu'en apprenant, il y a quelques jours, l'avènement possible de la République, nous avons dit spontanément : Tout pour notre pays, qu'il ait raison ou tort. *Our country right or wrong.*

« La réserve que nous nous imposons n'a pas été, du reste, on l'a vu, jusqu'au mutisme. Elle ne nous a pas empêché d'exprimer hautement, immédiatement, notre opinion sur la lutte folle engagée par la royauté, et nos sympathies pour la cause populaire. On ne peut pas

ne pas être républicain par principe, quand on a quelque respect de soi-même, et quelque intelligence de l'avenir vers lequel marche l'humanité. Nous aspirons donc, nous avons toujours aspiré à la république comme but du progrès social; mais l'orgueil que nous éprouverons en pouvant atteindre ce but, ne doit pas nous aveugler sur les obstacles de la route, sur les abîmes dont elle est semée. Celui qui signale ces obstacles, qui sonde ces abîmes et sait se résoudre à faire un détour s'il le faut pour les éviter ou les franchir, celui-là est un aussi bon citoyen que l'imprudent qui marche au même but les yeux fermés, sauf à entraîner son pays dans sa chute.

« Les hommes qui n'ont pu ou voulu avoir l'intelligence assez haute pour se placer au point de vue qui a été le phare de notre politique à l'étranger depuis huit ans, nous accuseront d'infidélité à la cause du gouvernement de juillet comme ils nous ont accusé jadis d'infidélité à celle de la démocratie. Un journal qui a ramassé ces reproches dans les régions de ses fouilles quotidiennes, lui qui estime sa conscience politique à peu près ce qu'Esau estimait son droit d'aînesse, a déjà trouvé étrange qu'ayant reçu la croix d'honneur de Louis-Philippe nous ayons osé dire ce que tout le monde pense et tout le monde dit de son incroyable égarement. Tandis que d'un côté on nous reproche ainsi d'avoir fait acte d'indépendance, comme E. de Girardin, Odilon Barrot, Thiers, Lamartine et tant d'autres, décorés comme nous, et qui ont fait à la royauté bien plus de mal que nous, d'un autre côté on nous accuse d'appartenir corps et âme à la tyrannie déchuë. Ces deux reproches se réfutent d'eux-mêmes bien mieux que nous ne pourrions le faire. Rapprochés de ce que nous avons dit plus haut, ils prouvent que ce qui est versatilité pour le vulgaire est, au tribunal d'une logique éclairée, la conséquence même du principe immuable qui nous a servi de drapeau. Là où l'œil myope de la sottise voit écrit tantôt *royauté*, tantôt *république*, sur ce drapeau, le regard impartial de la raison verra FRANCE seulement, FRANCE toujours. Abrité, depuis huit ans, sous les plis de ce grand principe que nous avons arboré sur la citadelle élevée, par nos mains, à la défense de notre pays, nous transmettrons sans tache à nos successeurs ce labarum national sur lequel nos yeux, guidés par cette conscience intime qui est la foi du publiciste, avaient lu dès longtemps la devise de Constantin : *Tu vincras par ce signe. In hoc signo vinces!* »

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

A M. F. Gaillardet, rédacteur en chef du Courrier des États-Unis,
à New-York.

Nouvelle-Orléans, 20 août 1842.

MONSIEUR,

Nous vous écrivons avec une double reconnaissance, pour vous dire merci au nom de la France et au nom de ses fils habitant la Louisiane.

Nous savions, Monsieur, que dans cette ville de New-York, qui est comme une sentinelle américaine tournée vers notre patrie, nous avions une tribune, élevée pour répéter nos joies comme nos plaintes; nous savions, que nous avions un écrivain toujours prêt à combattre pour nous avec une plume incisive comme la pointe d'une épée.

Cette tribune, c'est votre journal; l'écrivain, c'est vous!

Aussi, votre premier article, si bienveillant pour notre Société, si clair et si précis dans l'exposition de notre organisation et de nos principes, fut pour nous une garantie nouvelle de votre indépendance, de votre patriotisme, et nous l'accueillîmes avec gratitude.

Un journal sans talent comme sans publicité, le *Crescent-City*, a voulu jeter de la boue à notre belle France, qui n'a pas seulement compté des Vatel, mais de rudes hommes de guerre, qui préludèrent aux gloires de notre immortelle République en cimentant de leur sang la liberté américaine.

Vous avez souffleté de toute votre colère de Français cette impertinente catilinaire dirigée contre la grande nation. Merci pour elle!

Le *Crescent-City* nous avait calomniés aussi, nous qui nous sommes groupés pour une œuvre proclamée sainte par tous les peuples civilisés, pour une œuvre de bienfaisance! Cette accusation vous a dicté une page qui traduit admirablement l'indignation dont nous avons frappé le journal provocateur. Merci pour nous!

L'attaque du *Crescent-City* n'a pas arrêté le développement de notre Société de Bienfaisance; car c'est au nom de plus de quatre cents Français, membres de cette association, qui date d'hier, que nous vous écrivons, pour vous féliciter de votre patriotisme comme Français et de votre talent comme écrivain.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération très-distinguée de vos dévoués compatriotes.

JOS. RIFFLARD, trésorier; J.-N. DE POUILLY, membre du comité directeur; PROSPER BAROUSSE, membre du comité directeur; N.-A. BARBEROT, membre du comité directeur; DU BOURG,

président de la section des Hautes-Pyrénées (premier président); BONDE aîné, président de la section de la Gironde; GAMOTIZ, président de la section du Gers; pour P^{re} AUVRAY, C. THOMAS, secrétaire de la section du Bas-Rhin, en l'absence du président; HY. ESCOUSSE, président de la section de la Seine; MADELINE, président de la section du Calvados; ER. GOUDCHAUX, président de la section du Rhône; CH. AMMEL, président de la section des Hautes-Alpes (secrétaire général).

En 1837, M. F. Gaillardet, auteur des *Mémoires du Chevalier d'Éon* et du célèbre drame de la *Tour de Nesle*, conçut le projet de faire un voyage dans le Nouveau-Monde, en compagnie d'un jeune écrivain de ses amis, M. Henri Boussuge. Au moment où s'organisait le départ des deux amis, un spéculateur, M. Grandjean, qui faisait le commerce de vins à Paris, proposa à M. Gaillardet de transformer son voyage de touriste en une spéculation qui devait être une source de fortune assurée. La proposition fut acceptée, et M. Grandjean procura, en effet, à l'association pour environ 250,000 francs de marchandises, qu'il paya en partie avec son argent et son papier et partie avec l'argent et le papier de M. Gaillardet, qui lui avait laissé pour 70,000 francs de blancs-seings. Ce dernier, voulant faire participer son ami, Henri Boussuge, aux bénéfices qu'il attendait de cette affaire, l'y avait intéressé, à sa prière, pour une faible part en se portant sa caution.

La petite caravane, riche d'espérances, s'embarqua en avril 1837 pour la Nouvelle-Orléans, où elle arriva le lendemain du jour où le pays venait d'être bouleversé par la suspension générale des banques américaines. C'était, en outre, l'époque où la fièvre jaune approche et où la moitié de la population émigre pour fuir ce fléau. Aussi, la spéculation de MM. Grandjean et Gaillardet aboutit-elle à une ruine complète. Le premier fut mis en faillite et il déposa son bilan au nom de MM. Grandjean et Gaillardet, désignés tout deux comme négociants en vins.

Le jugement déclaratif de cette faillite ne fut point signifié à M. Gaillardet, dont les prénoms, domicile et qualités étaient d'ailleurs inexactement désignés. M. F. Gaillardet apprit seulement qu'en raison de son association momentanée avec M. Grandjean, il se trouvait débiteur responsable d'une somme de plus de 100,000 francs, tant en son nom qu'en celui de son associé et de son ami Henri Boussuge. Ce dernier venait de mourir de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans.

Sous le coup de tant de désastres, M. F. Gaillardet ne perdit point courage. Il avait parcouru l'île de Cuba, le Canada, la Louisiane, le Texas, tout le continent de l'Amérique du Nord, et il avait remarqué que les nombreuses populations françaises établies sur ce continent

n'avaient point d'organe qui les défendît, les représentât, les relâât les unes aux autres. Il conçut le dessein de créer dans ce but, à New-York, un journal sous le titre de *Courrier des États-Unis, et Monde*. Celles-ci comprirent la portée nationale de cette idée, et l'accueillirent avec empressement.

Le *Courrier des États-Unis* obtint promptement un grand succès, et, en moins de cinq années, M. F. Gaillardet, redevenu homme de lettres, avait regagné plus d'argent qu'il n'en avait perdu comme négociant. Au fur et à mesure qu'il refaisait sa fortune, il désintéressait ses créanciers et ceux de son camarade Henri Boussuge, et étant venu visiter la France il y a quelques mois, il a mis opposition au jugement qui avait accolé son nom à celui de M. Grandjean dans la faillite de ce dernier. Jeudi dernier, le tribunal de commerce de Paris, présidé par M. Caillard, a admis l'opposition de M. Gaillardet, sur le rapport de M. Chevalier, et attendu que M. F. Gaillardet a justifié, par la production des titres, qu'il avait depuis longtemps désintéressé tous ses créanciers sans exception, le tribunal a rapporté le jugement déclaratif de la faillite dite Grandjean et Gaillardet et l'a déclaré nul et non avenu.

(*Gazette des Tribunaux* du 7 novembre 1845.)

*Quelques réflexions, à propos du meeting de Saint-John's Hall,
adressées aux Français de New-York.*

L'heure avancée à laquelle s'est terminé, mercredi, le meeting des Français de New-York, dans Saint-John's Hall, ne nous a pas permis de jeter immédiatement sur le papier quelques réflexions que nous avait suggérées cette réunion, et que nous croyons devoir faire, non-seulement dans l'intérêt de nos compatriotes, mais encore dans celui de la cause même à laquelle ils ont voulu rendre hommage.

Nous regrettons d'avoir à le dire, mais nous le devons, cette réunion n'a répondu ni par sa composition, ni par sa tenue, à ce qu'étaient en droit d'attendre tous les amis sincères de leur pays.

Le meeting a été troublé par des scènes inconvenantes et des cris de *Titis*, qui ont contraint l'honorable président à déclarer qu'il lèverait la séance, si l'ordre était plus longtemps troublé par des manifestations déplacées. Une scène, entre autres, nous a paru particulièrement déplorable. C'est celle où des gens, qui font consister leur républicanisme dans les mots, ont crié à l'anathème contre le premier orateur, qui a eu la politesse de se servir du terme de *messieurs*, et

ont exigé que cette appellation aristocratique fût remplacée par celle de citoyens. Il est résulté de cette ridicule innovation des incidents grotesques : tous les orateurs prononçaient à chaque instant, par la force de l'habitude, le fatal *messieurs* ; mais, rappelés aussitôt à l'ordre par leurs inexorables auditeurs, ils se reprenaient bien vite, comme des écoliers qui ont commis une faute. La langue tournait, hélas ! à leur républicanisme de la veille. Ce mauvais emprunt fait aux traditions vulgaires et prosaïques de notre ancienne révolution, est déplorable, nous le répétons. Il est fait pour creuser plus profondément encore entre les diverses classes de notre population la ligne de démarcation que nous signalions tout à l'heure, et que le vrai républicanisme devrait tendre à effacer. Nous aimons et nous voulons la fraternité et l'égalité entre les hommes, mais la fraternité de l'éducation, et l'égalité qui tend à les élever, plutôt qu'à les abaisser. Or, du mot de citoyen, convenable et beau dans certains cas, mais ridicule quand il devient une contrainte et est mis à toute sauce ; de ce mot, systématiquement imposé, au tutoiement des sans-culottes de 1793, il n'y a qu'un pas trop facile à franchir. La preuve nous en a été donnée au Saint-John's Hall ; le terme de *citoyen* n'avait pas plus tôt été décrété par l'assemblée, qu'un des membres du comité criait à un autre : Citoyen, passe-moi mon paletot !

Est-ce que les Américains, nos maîtres en démocratie, nous donnent de pareils exemples ? Est-ce que chez eux la politesse ne s'allie pas à l'égalité la plus absolue ? Est-ce que les *locofocos* les plus radicaux croient s'écorcher la bouche et le patriotisme en prononçant les mots de *master*, de *sir* et de *gentlemen*, bien plus aristocratiques grammaticalement que notre inoffensif *messieurs* ? Les Américains ont compris l'égalité en cherchant à s'élever tous à la dignité de *gentils-hommes* ; ne l'interprétons pas, nous, par la nécessité de descendre tous à la qualité de goujats. Commençons par égaler nos hôtes dans la pratique des choses, avant de les vouloir dépasser dans la prudence des mots. *Ne jouons pas à la République* ; comprenons-la et pratiquons-la sérieusement, s'il est possible. Faisons-nous applaudir par le peuple au foyer duquel nous sommes assis, et ne le faisons pas rire, comme nous l'avons fait pour notre début. Du respectable mot de *citoyens* nous avons fait un quolibet dont les journaux ont commencé à nous poursuivre et nous poursuivront longtemps encore. Au nom de notre dignité personnelle et de celle de notre pays, abandonnons ces funestes errements. Ils sont faits pour inspirer aux étrangers les plus tristes pressentiments sur l'avenir de la France, car si nous donnons l'exemple du ridicule et du désordre, nous qui vivons au milieu d'un peuple républicain, et qui devons avoir fait à ses côtés l'apprentissage de la liberté, que peut-on augurer de ceux de nos concitoyens qui vont passer sans transition d'un asservissement relatif à une indépendance absolue ? Ce n'est donc pas seulement nous, Français d'Amé-

rique, que nous compromettons, ce sont nos frères du sol natal. Notre honneur, notre considération leur appartiennent; respectons-les donc, sinon pour nous, du moins pour eux.

(*Courrier des États-Unis* du 25 mars 1848.)

*Sentiments de la presse américaine en apprenant le départ
de M. F. Gaillardet.*

Le *Courrier des États-Unis* a réellement été vendu par M. F. Gaillardet à M. Arpin de la Nouvelle-Orléans, moyennant un prix de 40,000 piastres en espèces et une prime de 20,000 piastres en annonces. Nous regrettons vivement d'apprendre que M. Gaillardet abandonne le journalisme, dont il était un des hommes les plus habiles et les plus distingués. Nous le regrettons encore parce qu'il s'est toujours montré le champion de nos droits et de nos libertés. La presse française en Amérique fait là une perte presque irréparable.

(*Revue Canadienne.*)

Nous regrettons profondément l'abdication éditoriale de M. F. Gaillardet, notre confrère si habile et si accompli, quoiqu'il se retire avec une fortune et une réputation de talent et d'honneur qu'une fortune cinquante fois plus grande encore ne pourrait acheter. Le *Courrier des États-Unis* avait atteint, dans ses mains, une position et une influence que n'a surpassées aucun journal du Nouveau-Monde. Ses articles de fond ont été probablement plus lus et cités que ceux d'aucun autre journal. Ils ont été marqués, depuis le commencement, au cachet d'une grande intelligence et d'une candeur révélant à chaque ligne le goût de l'homme instruit, la philosophie de l'homme d'État et les sentiments du gentleman. Nous sommes fâchés de voir sortir de nos rangs un écrivain si habile et si courtois, mais nous nous en consolons en lisant ses correspondances de Paris.

(*Le Mirror de New-York.*)

M. Frédéric Gaillardet, rédacteur en chef et propriétaire du *Courrier des États-Unis*, a fait mardi ses adieux au public avec qui il a cultivé des relations si longues et si amicales. Il a résigné la plume qui a fait tant d'honneur au journalisme américain. M. Gaillardet retourne en France pour y jouir des fruits honorables de dix années de labeur, et

il emportera avec lui le respect et les souhaits les plus affectueux de tous ses frères en journalisme. Nous apprenons par ses admirables *allées*, qu'il sera le correspondant du *Courrier des Etats-Unis*, et qu'il continuera ainsi avec nous des relations qu'un grand nombre de résidents Américains et Français eussent profondément regretté de voir entièrement rompues. Il continuera à poursuivre, dans cette nouvelle voie, le grand but de ses efforts, celui de rendre la France mieux connue des Américains, et les Américains mieux connus de la France.... Nous ne pouvons rien souhaiter de mieux à son successeur que de le voir hériter du talent, de la pénétration, de l'esprit, de l'industrie et des connaissances sans pédantisme et sans préjugés qui ont fait jusqu'à présent le *Courrier des Etats-Unis* un des journaux les plus marquants du monde.

(*Tribune de New-York.*)

Lettre de M. James Buchanan, premier ministre, à M. Richard Rush, ambassadeur des Etats-Unis à Paris.

Washington, 4 mai 1848.

MON CHER MONSIEUR,

C'est pour moi un plaisir de vous présenter le porteur de la présente M. F. Gaillardet, qui était dernièrement le propriétaire et rédacteur du *Courrier des Etats-Unis*. Vous connaissez sans aucun doute le talent remarquable qui a caractérisé ce journal sous la direction de M. Gaillardet. Je crois pouvoir vous dire que vous trouverez dans son ancien rédacteur l'intelligence combinée au plus haut degré avec la bienveillance, l'amabilité et des manières accomplies. Puis-je le recommander à votre gracieuseté et à votre attention.

Recevez mes respects,

Votre ami,

JAMES BUCHANAN.



129
AUX ÉLECTEURS DE L'YONNE!

PROFESSION DE FOI

ET

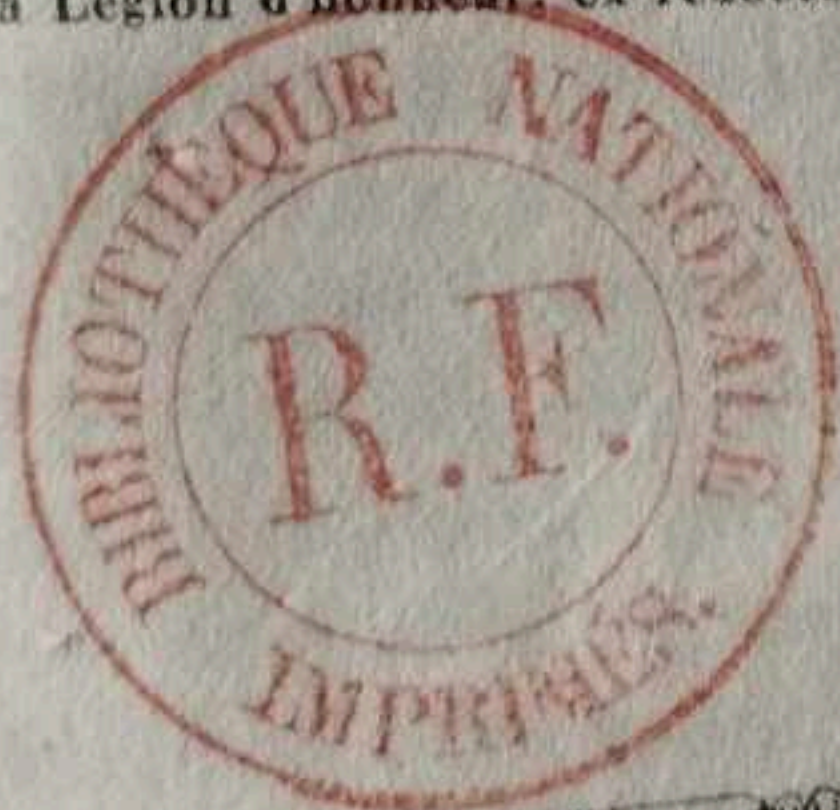
CONSIDÉRATIONS

SUR LE SYSTÈME RÉPUBLICAIN DES ÉTATS-UNIS;

PAR

F. GAILLARDET,

Membre de la Légion d'honneur, ex-rédacteur en chef du *Courrier des États-Unis*.



PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

Rue de Grenelle-Saint-Honoré, 55.

1848

64
1848

AUX HABITANTS

DE L'ILE DE LA RÉUNION.

Citoyens,



Je sollicite l'honneur d'être votre représentant à l'Assemblée nationale. Créole de l'île de France, je suis presque votre compatriote ; ayant abandonné mon pays natal et ma famille pour garder ma qualité de Français et pour prendre ma part dans le travail de l'intelligence française, je ne saurais mieux trouver une patrie d'adoption que dans l'île-sœur qui a eu le bonheur de rester unie à la France.

Je n'ai pas d'intérêts dans votre île, mais j'y ai des amis, des parents ; mais j'ai dès longtemps manifesté mes sympathies pour les colonies et les Créoles, mes frères. Depuis bien des années je défends la cause coloniale, et je suis du très-petit nombre des publicistes dont l'impartialité et le dévouement *tout à tous* ont mérité, j'ose le dire, l'estime de toutes les classes.

Naguère il y avait encore des castes aux colonies. Au milieu de la lutte soulevée par les intérêts contraires et de la division entretenue par les préjugés, je n'ai cessé de prêcher la conciliation et l'accord. J'ai cru la transformation coloniale possible sans boule-

versement de la fortune publique, et j'ai indiqué les conditions de cette réforme pacifique (1).

Mes patients efforts aboutissaient enfin, et la Guadeloupe proposait, à l'applaudissement de l'Europe libérale, un plan d'émancipation progressive inspiré par les idées de l'École sociétaire, lorsque la révolution de février est venue trancher définitivement la question.

Aujourd'hui tout système de transition est impossible. Je ne veux pas récriminer contre les hommes dont les illusions ont entretenu un fatal esprit de résistance; ils sont assez punis par la ruine violente de leur politique, par le mal que cette politique a fait à leur pays. Je puis dire seulement que si les colonies, entendant notre appel, étaient entrées il y a dix ans dans les voies où la Guadeloupe les conduisait hier avec honneur, à l'heure qu'il est la liberté intégrale serait proclamée sans aucun des inconvénients qui peuvent atteindre la richesse coloniale; la sainte liberté n'apporterait à sa suite que prospérité et bonheur.

Je suis de ceux qui, dans l'étude de la question coloniale, n'ont jamais séparé les intérêts des blancs de ceux des noirs. J'ai toujours dit aux blancs que les hommes de couleur étaient de leur sang même et méritaient leur affection; à tous les libres que les esclaves étaient leurs frères, et qu'il fallait accomplir la délivrance de ces frères asservis.

Partisan enthousiaste de la liberté, j'ai prévu que la liberté était intéressée fondamentalement à la conservation du travail, et qu'un nouvel esclavage pouvait naître de l'indigence. J'ai compris qu'il devait y avoir solidarité essentielle entre tous les membres de la société, et que le bien-être de chacun exigeait la richesse générale.

(1) Dans la *Phalange* et la *Démocratie pacifique*; dans une brochure adressée aux habitants de l'île Bourbon, *La question coloniale*, qui a paru le jour même de la révolution de février.

C'est pourquoi au mot *liberté* j'ai toujours ajouté celui-ci : *organisation du travail* ; heureux aujourd'hui que notre République nous permette de ne plus chercher l'organisation que dans la pure liberté.

Mon amour de l'égalité n'est pas du lendemain. Élevé en France, j'avais perdu et je ne repris point, au retour dans les colonies, les préjugés qui séparent les frères créoles. A Maurice, je fis ce que je pus, par la parole et par l'exemple, pour atténuer et éteindre ces regrettables préjugés.

L'esprit de fraternité m'a toujours animé. Vos voisins Mauriciens peuvent vous dire par combien d'efforts, au moment de l'émancipation, j'ai cherché à organiser l'éducation des enfants et à recueillir ces pauvres petits abandonnés. Je fondai et dirigeai moi-même gratuitement un asile rural, où je soignais comme mes propres enfants les fils des noirs affranchis.

Liberté, Égalité, Fraternité, telle a donc été dès longtemps ma devise ; et j'enseignais les moyens de réaliser pacifiquement ces principes sublimes quand je disais dans tous mes écrits : *solidarité, association*. La révolution n'a rien ajouté à mes principes ; elle leur ouvre seulement un champ et plus libre et plus vaste, et les difficultés nouvelles de la question coloniale ne peuvent qu'accroître mon amour et mon dévouement pour toutes les classes, désormais confondues dans l'unité chrétienne.

De l'abolition de l'esclavage va dater une ère nouvelle pour les colonies. A nous, frères aînés, le devoir de développer rapidement ceux qui arrivent les derniers aux droits de l'homme libre, pauvres déshérités qu'il nous faut consoler de toutes leurs afflictions passées. De ce jour, ces soins fraternels devront être prodigués avec un empressement unanime, car la paix et la prospérité publiques vont dépendre de la moralisation prompte des populations affranchies.

Si jusqu'à ce jour une partie de la population fut asservie à l'autre, contrairement au droit naturel et divin, il faut ajouter encore

que les colonies furent tout entières asservies, exploitées par les métropoles, contrairement au droit de la justice sociale. Ces mots consacrés : « *Les colonies ont été créées pour la métropole... Les colonies APPARTIENNENT à la métropole,* » vont cesser d'être vrais. La liberté se lève aujourd'hui pour tous. Une réforme profonde dans les rapports politiques, administratifs et économiques devra émanciper les colonies; et la société coloniale, rentrée dans le droit commun, pourra naître enfin à une vie nouvelle d'indépendance, de justice et de vérité.

On peut compter que la France républicaine ne sacrifiera pas ses principes à son intérêt, et que le sucre étranger produit par l'esclavage ne viendra jamais faire concurrence au travail libre de nos colonies.

Les colonies n'auront plus à épuiser leur activité dans une petite guerre mesquine contre le gouvernement métropolitain. La cause de ces luttes a disparu. La métropole n'aura même plus de prétexte à une domination oppressive; car, dans la société coloniale, la classe bourgeoise ne saurait peser sur le pauvre peuple, comme il arrive dans la vieille Europe. Sous les tropiques, en effet, en régime de liberté, c'est le travailleur qui fera la loi sur le marché industriel.

Les colonies ne doivent donc établir avec la métropole que des rapports dignes de pays libres. Leur minorité a cessé avec l'esclavage; leur émancipation résulte de la proclamation de la forme républicaine.

Les représentants de la nation auront à discuter les conditions de ce contrat nouveau qui va libéralement unir à la mère-patrie ses filles lointaines. C'est la partie immédiate de la mission du député créole. Sa mission générale consiste spécialement à représenter au sein de l'Assemblée nationale le principe de la *politique colonisatrice*.

Il n'est pas de grand peuple dans l'histoire qui n'ait été colonisateur. Toute grande nation doit rayonner au loin, porter dans toutes les régions du globe, avec son pavillon, l'influence de son

génie et de sa gloire. S'enfermer en soi-même, c'est répudier le premier devoir de la solidarité humaine, devoir compris dans cette parole du Christ : « Allez, et enseignez les nations. »

La France n'oublie depuis longtemps ce suprême devoir; le peuple français a abandonné à d'autres l'honneur d'être *le missionnaire guerrière* que de vraie colonisation. Il importe de rappeler aujourd'hui la France à sa mission généreuse, et il faut chercher les conditions nouvelles de l'œuvre colonisatrice. La colonisation par l'esclavage, par l'asservissement ou par le refoulement des races indigènes cesse dans l'humanité; voici l'ère de la colonisation chrétienne, par l'organisation libre de toutes les forces, par l'association fraternelle des races.

Il serait digne de vous, Créoles de Bourbon, de vous porter à l'Assemblée nationale représentants de ce grand intérêt humain. Ce serait un relief pour votre députation d'avoir à soutenir des thèses fécondes et des principes élevés. Ce serait une gloire pour vous de concourir fortement à la renaissance de l'esprit colonisateur au sein de la France régénérée.

Vous donner cette mission, d'ailleurs, ce serait agir dans votre propre intérêt. L'un des points du globe qui appellent le plus vivement le secours du monde civilisé, c'est Madagascar. Il n'est pas besoin d'exposer ici quels avantages immenses vous pourriez retirer de la colonisation de l'île Malegache.

Depuis longtemps, vous le savez, je m'occupe de cette question. J'ai indiqué, dans un écrit récent, une opération qui faciliterait les grandes entreprises en concentrant les ressources de l'indemnité libérale que la nation française doit aux colonies. Je vais proposer au gouvernement de la République une combinaison diplomatique qui peut ouvrir Madagascar à la civilisation sans susciter aucune difficulté extérieure à la France, sans compromettre la paix générale, si nécessaire aux intérêts des colonies, si désirable pour le progrès et pour le bonheur de l'humanité. Cette combinaison réserverait

plus spécialement aux habitants de l'île de la Réunion l'honneur et les avantages de la colonisation de Madagascar.

Je résume en peu de lignes les principes généraux auxquels s'inspire ma politique.

Republique démocratique. Souveraineté du peuple concentrée dans un pouvoir exécutif unitaire et fort, élu pour cinq ans.

Dévouement au peuple universel, sans acception de classes et d'origines. Abolition de tous les privilèges qui font obstacle au droit individuel ; mais respect de toutes les traditions nationales.

Sollicitude pieuse pour tous les faibles, enfants, femmes, vieillards.

Préoccupation de l'ordre égale à l'amour de la liberté. L'ordre vrai ne peut être fondé que sur la liberté ; mais le règne de la liberté ne peut s'établir dans le désordre. Toutes les harmonies naturelles résultent de l'organisation et de la hiérarchie.

Progrès pacifique.

Respect de la propriété et de tous les droits acquis.

Conciliation progressive de tous les intérêts par l'association libre et volontaire.

Liberté de l'enseignement. Éducation gratuite ; instruction professionnelle-agricole, théorique et pratique.

Développement de toutes les institutions qui peuvent épurer les mœurs, resserrer les liens de famille et donner un large essor au sentiment religieux.

Paix et fraternité entre les peuples. Substitution du principe de l'arbitrage et des congrès généraux à la raison brutale du glaive pour résoudre les difficultés internationales.

L'Assemblée nationale vient de rendre hommage aux principes de l'École sociétaire en nommant mon ami et mon chef, Victor Considerant, membre du *Comité de Constitution*. Ce témoignage prouve que les représentants du peuple en France savent distinguer le socialisme organisateur du communisme anarchique ; ce té-

moignage indique que les chefs de l'École sociétaire peuvent avoir quelque autorité dans le débat des grands intérêts nationaux.

Citoyens créoles,

J'ose croire que la libéralité et la sagesse de mes principes commandent votre confiance. Peut-être ai-je quelque titre particulier à votre estime pour avoir posé et propagé le grand principe de la politique colonisatrice. Peut-être ai-je quelque titre à votre sympathie pour avoir défendu toujours la cause coloniale, sans jamais délaissier ni négliger l'intérêt d'aucune classe de la population, pour avoir aimé d'une égale affection les faibles et les puissants, les pauvres et les riches, les hommes colorés et les hommes blancs. Fidèle aux préceptes de l'Évangile, où je puise la règle de mes devoirs, où j'étudie le titre des droits de mes semblables, je continuerai à prêcher la paix et l'union, à chercher les lois de la conciliation, de la fraternité universelles. Je ne sais quelle part de talent, de force et de puissance il me sera donné d'apporter dans la vie publique ; mais j'ai conscience que chez moi le zèle et le dévouement ne feront pas défaut. Si j'ai l'honneur d'obtenir vos suffrages, mes frères créoles, je concourrai, je l'espère, à rendre votre représentation respectable par la pureté et la générosité des désirs, par la loyauté et la fermeté de la conduite.

Salut et fraternité.



D. LAVERDANT.